

David Toulouse et Gabriel Turmel

111 103 691 / 111 103 142

Séminaire pluridisciplinaire sur l'intégration économique nord-américaine

ETI-7014

Travail final

**De l'ALENA à l'ACEUM : quelles conséquences pour Groupe Canam et les
entreprises canadiennes du secteur de l'acier?**

Travail présenté à

Érick Duchesne et Richard Ouellet

École supérieure d'études internationales

Université Laval

Hiver 2018

Table des matières

Introduction	1
1. Le positionnement de Groupe Canam dans l'intégration économique nord-américaine de l'industrie de l'acier et de ses produits dérivés	2
1.1. L'industrie de l'acier en Amérique du Nord : entre tarifs, croissance et crises structurelles	2
1.2. Le poids de Groupe Canam dans le secteur nord-américain de l'acier et l'impact des tarifs douaniers sur le marché	8
2. Entre libéralisme économique et nationalisme économique : le contexte de la renégociation de l'ALENA	14
2.1. L'évolution de la politique commerciale canado-américaine : « L'ère ALENA » et le régionalisme commercial	14
2.2. La mise à mal du libre-échange : Donald Trump, <i>America First</i> et le nationalisme économique	18
3. Les changements juridiques de la renégociation de l'ALENA et de la signature de l'ACEUM pour l'industrie de l'acier et de ses produits dérivés	21
3.1. La guerre de l'acier entre le Canada et les États-Unis : un obstacle de taille pour Groupe Canam	22
3.2. L'exclusion du Canada dans le dossier des marchés publics et le passage forcé par l'AMPCEU	26
Conclusion	32
Bibliographie	33

Liste des figures

Figure 1 – Commerce du Canada avec le monde, produits d’acier, 1995-2016 (milliards de dollars)..... 6

Figure 2 – Évolution des accords commerciaux régionaux dans le monde, 1948-2019.....16

Figure 3 – Emplois dans le secteur manufacturier aux États-Unis, 1939-2018.....19

Liste des abréviations :

ACEUM – *Accord Canada-États-Unis-Mexique*

ACI – *Accord sur le commerce intérieur*

ACR – **accords commerciaux régionaux**

AECG – *Accord économique et commercial global*

AIP – **American Industrial Partners**

AIS – *American Iron and Steel*

AISC – **American Institute of Steel Construction**

ALE – *Accord de libre-échange canado-américain*

ALEC – *Accord de libre-échange canadien*

ALENA – *Accord de libre-échange nord-américain*

AMP – *Accord sur les marchés publics*

AMPCEU – *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics*

ARRA – *American Recovery and Reinvestment Act of 2009*

BAA – *Buy American Act*

CCPA – **Centre canadien de politiques alternatives**

CDBG-R – *Community Development Block Grants Recovery*

CISC/ICCA – **Institut canadien de la construction en acier**

CWB – **Bureau canadien du soudage**

EPA – *Environmental Protection Agency*

FBI – **Federal Bureau of Investigation**

G20 – **Groupe des 20**

GATT – *General Agreement on Tariffs and Trade*

ICTAB/CSSBI – **Institut canadien de la tôle d'acier pour le bâtiment**

ISDE - **Innovation, Sciences et Développement économique Canada**

JIT – *just-in-time*

mmt – **million de tonnes métriques**

OCDE – **Organisation de coopération et de développement économiques**

OMC – **Organisation mondiale du commerce**

OSBL – Organisme sans but lucratif

PIB – produit intérieur brut

PTP – *Partenariat transpacifique*

PTPGP – *Partenariat transpacifique global et progressiste*

SDI – Steel Deck Institute

SJI – Steel Joist Institute

Introduction

Plus de 23 années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), le 1^{er} janvier 1994, avant que le président américain, Donald Trump, annonce son intention de renégocier l'accord. En effet, le 18 mai 2017, conformément à l'article 105(a)(1)(A) du *Bipartisan Congressional Trade Priorities and Accountability Act of 2015*, le représentant au Commerce des États-Unis, Robert Lightizer, notifie au Congrès l'intention du président de renégocier et de moderniser l'ALENA afin de s'assurer qu'il reflète la réalité économique du XXI^e siècle en Amérique du Nord¹. Le 30 septembre 2018, les États-Unis, le Canada et le Mexique acceptent les conditions de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM) avant de le signer officiellement en marge du Sommet du Groupe des 20 (G20) à Buenos Aires, le 30 novembre 2018. Toutefois, négocier en compagnie de l'administration américaine la plus mercantiliste depuis la Deuxième Guerre mondiale n'est pas de tout repos pour l'équipe de négociateurs canadiens menée par la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, notamment en raison de l'imposition par les États-Unis de tarifs de 25% sur les importations d'acier canadien. Puisque les industries canadiennes et américaines de l'acier sont profondément intégrées et soutiennent des chaînes d'approvisionnement continentales qui renforcent la compétitivité de l'économie nord-américaine, il est pertinent d'analyser, dans une perspective pluridisciplinaire, les impacts de la « renégociation de l'ALENA » sur l'industrie nord-américaine de l'acier et l'un de ses grands joueurs : Groupe Canam²³.

Quelles sont les répercussions économiques et juridiques de la renégociation de l'ALENA et de la signature de l'ACEUM sur Canam et les entreprises du secteur de l'acier et de ses produits dérivés? Les deux changements les plus importants concernent l'imposition, via l'article 232, de tarifs de 25% sur l'acier canadien (et l'adoption par le Canada de contre-mesures équivalentes), et les modifications au chapitre 10 de l'ALENA sur les marchés publics, qui excluent le Canada des dispositions sur les appels d'offres

¹ Richard Ouellet et Maxence Messier, « Renegotiating NAFTA Under a Trump Presidency: Tweak, Tear, or Think Again? A Legal Perspective from Québec », *Quebec Studies*, 64, 2017, p. 124.

² Affaires mondiales Canada, « Acier et aluminium », 04 février 2019, [En ligne], https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/steel_alum-acier_alum.aspx?lang=fra, consulté le 07 mars 2019.

³ Par souci de concision, nous utilisons l'abréviation « Canam » dans ce travail.

mexicains et américains dans le chapitre 13 de l'ACEUM. Avant d'aborder ces répercussions, il convient de relater l'historique du secteur nord-américain de l'acier et d'analyser le positionnement de Canam dans ce secteur névralgique de l'intégration économique en Amérique du Nord. Ensuite, afin de saisir les logiques politiques inhérentes à la renégociation de l'ALENA et de la signature subséquente de l'ACEUM, il faut comprendre l'essence de la politique étrangère *America First* du président Trump. Finalement, nous portons notre attention sur les impacts engendrés par l'ACEUM sur Canam et les entreprises canadiennes de l'industrie de l'acier. Parmi les ajustements juridiques, notons l'absence du Canada dans le nouveau chapitre 13 sur les marchés publics et le maintien des tarifs de 25% sur l'acier canadien en vertu de la section 232 sur les tarifs du *Trade Expansion Act of 1962*.

1. Le positionnement de Groupe Canam dans l'intégration économique nord-américaine de l'industrie de l'acier et de ses produits dérivés

Le secteur de l'acier et de ses produits dérivés est un sujet de litige constant lorsque l'on traite de l'intégration économique nord-américaine. L'imposition de tarifs de 25% sur les produits de l'industrie, dirigés vers le Canada et le Mexique par les États-Unis, n'est cependant pas chose nouvelle. Plusieurs présidents américains ont imposé des mesures protectionnistes sur le secteur de l'acier. Toutefois, Canam s'est forgé une place dans une industrie ralliant croissance relative et crises structurelles. Les nouveaux tarifs amènent cependant les investisseurs à déployer leurs ressources aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

1.1. L'industrie de l'acier en Amérique du Nord : entre tarifs, croissance et crises structurelles

Le besoin d'exploration de nouvelles avenues économiques par le Canada est ressenti lors de la mise en place, en 1971, d'une taxe de 10% sur toutes ses exportations entrant sur le marché intérieur américain, ainsi que par le discours de Nixon au Parlement canadien en 1972, scindant les relations entre le Canada et les États-Unis⁴. En 1972, Pierre Trudeau et

⁴ B.J.R. Stevenson, *Canada, Latin America and the new internationalism: a foreign policy analysis, 1968-1990*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 94.

Mitchell Sharp⁵ mettent de l'avant la « Troisième option »⁶, qui rime également avec les effets de la *steel crisis* mondiale, accentuée par le choc pétrolier et l'essoufflement des Trente Glorieuses. Pourtant, dans les années 1940, Joseph Schumpeter salue la capacité de transition de l'industrie de l'acier⁷, qui a dû mettre les bouchées doubles pour contrer son état de décrépitude⁸ et qui connaît de grands changements avec le passage du *National Labor Relations Act of 1935*⁹. Il prédit également l'administration efficace de l'industrie dans les années suivantes¹⁰. Concrètement, la production d'acier des États-Unis passe de 111,4 millions de tonnes en 1973 à 97,9 millions en 1978¹¹, avant de tomber à 70 millions de tonnes en 1984. La consommation mondiale d'acier *per capita* d'acier atteint un sommet en 1977, avant de chuter à partir de 1980¹². Sur le plan du marché du travail, la chute depuis la crise des années 1970 est majeure. Des 650 000 employés du secteur en 1953, on n'en retrouve que 512 000 en 1974, 232 000 en 1984 (et ultimement, 142 000 en 2015)¹³. L'industrie américaine de l'acier est en crise structurelle. En plus des récessions, plusieurs causes sont relevables. D'abord, la méthode d'organisation *just-in-time* (JIT), de plusieurs entreprises utilisant l'acier américain, mine son achat¹⁴. La productivité augmente énormément : le temps par employé pour produire une tonne d'acier passe de 10,1 heures

⁵ Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque.

⁶ « Une stratégie compréhensive à long terme pour développer et renforcer l'économie canadienne et les autres aspects de la vie nationale dans un processus de réduction de la présente vulnérabilité canadienne », orienté autour du « Livre blanc sur la politique étrangère » du gouvernement Trudeau. – Tiré de : R. B. Byers, « Defence and Foreign Policy in the 1970s: The Demise of the Trudeau Doctrine », *International Journal*, 33(2), 1978, p. 330.

⁷ Passant d'une production exclusive de biens d'équipement à une variété productrice comprenant les biens de consommation de masse.

⁸ Joseph Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Taylor & Francis, 2003 [1942], p. 119.

⁹ Jerome Levinson, « The North American Agreement on Labor Cooperation: Worker Rights, and the International Trade and Investment Regime », dans : Louis Perret et Judy Korecky (dirs.), *The Evolution of Free Trade in the Americas*, Montréal, Wilson & Lafleur ltée, 1997, p. 52.

¹⁰ Notamment en raison de la coopération dans le secteur. – Tiré de : Joseph Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Taylor & Francis, 2003 [1942], p. 231.

¹¹ Manuel D. Plotkin (dir.), *Statistical Abstract of the United States*, Washington, U.S. Government Printing Office, 1978, p. 830.

¹² David G. Tarr, « The Steel Crisis in the United States and the European Community: Causes and Adjustments », dans : Robert E. Baldwin, Carl B. Hamilton et Andre Sapir (dirs.), *Issues in US-EC Trade Relations*, Chicago, University of Chicago Press, 1988, p. 177.

¹³ *Ibid.*, p. 174.

¹⁴ La méthode JIT suppose un maintien bas des stocks et des en-cours de fabrication des entreprises d'un marché.

en 1980 à 1,5 heure en 2017¹⁵. En 1946, les États-Unis importent 146 000 tonnes d'acier, ce nombre étant porté à 24 millions en 1978 et à 34,5 millions en 2017. Les réponses des autorités américaines sont multiples : on passe des quotas d'importations (1969-1973) à l'ordre de seuil au déclenchement (1978-1980), et de ce seuil, on transite vers les restrictions volontaires d'exportations à partir de 1983. Ces mesures créent une hausse des prix de l'acier à l'achat pour les manufactures, davantage de pertes d'emplois et une pression inflationniste prononcée.

En 1984, Reagan reçoit une pression forte des industries sidérurgiques américaines et de l'opposition démocrate pour une imminente pénalisation dirigée vers les entreprises de l'acier du Canada, qu'on accuse d'être subventionnées par Ottawa. Reagan préconise alors une réponse douce : il fait la demande auprès du Canada pour une limitation volontaire des exportations canadiennes de l'acier vers les États-Unis¹⁶. En 1987, Brian Mulroney conclut, avec Reagan, l'*Accord de libre-échange canado-américain* (ALE). L'intégration économique nord-américaine de l'acier semble en bonne posture. Cependant, en 1989, la question des subventions revient sur la table avec la présidence de Georges H.W. Bush¹⁷, et l'ère Clinton abonde dans le même sens. L'urgence protectionniste dans le secteur de l'acier amène le président démocrate à accuser le Canada et 18 autres pays de faire de l'exportation à rabais et des droits compensatoires sont infligés à des aciéries canadiennes¹⁸. Georges W. Bush, à l'inverse de son prédécesseur, exempte le Canada et le Mexique des tarifs de 30% qu'il impose sur l'acier étranger¹⁹, au nom du respect de second

¹⁵ American Iron and Steel Institute, « Profile 2015 », 2015, [En ligne], <https://steel.org/~media/Files/AISI/Reports/FINALprofile15low.pdf>, consulté le 16 février 2019.

¹⁶ C. Fred Bergsten, « A Renaissance for U.S. Trade Policy? », *Foreign Affairs*, 81(6), 2002, p. 93-94.

¹⁷ Par exemple, une taxe de 103% est imposée à certaines compagnies comme la Sydney Steel Corporation.

¹⁸ Par exemple, Stelco (Hamilton, Ontario) se voit imposer une taxe de 68,7%.

¹⁹ Stephen Tapp, « Tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium : les clés des États-Unis contre la « menace à la sécurité » », *Exportation et développement Canada*, 12 juin 2018, [En ligne], <https://www.edc.ca/fr/blog/us-steel-and-aluminum-tariffs.html?fbclid=IwAR1KJIGAlA8XfzCgU8sgLmPfk9UBbTw9AKcFDJxiI9r5eU4niXiWuE0teN4>, consulté le 11 mars 2019.

paragraphe de l'article 302 de l'ALENA²⁰. En revanche, le Canada et le Mexique adoptent une attitude méfiante à l'égard de leur voisin²¹.

Du côté canadien, les crises sont moins prononcées, mais la compétition chinoise et sud-coréenne affecte grandement l'industrie canadienne de l'acier depuis les années 1990. En ce qui concerne strictement l'acier en charpente, le Canada est passé, de 2002 à 2011, d'un total d'exportations nettes valant 1,4 milliard de dollars à un déficit de 600 millions de dollars, cela étant attribuable aux mesures protectionnistes et au *dumping*²².

Si le secteur de l'acier est en baisse de production dans les années 1970 et 1980, il faut mentionner que la tendance s'inverse dans les années 1990. Dès lors, la crise s'explique par une surcapacité de production. Sur le plan du commerce de tous les produits de l'acier, le déficit commercial du Canada sur l'acier passe de 266,5 millions de dollars à 2,9 milliards de dollars entre 1995 et 2016, la dernière année de surplus commercial survenant en 1996²³. Le maintien du solde commercial de l'acier dans une situation de déficit est directement lié avec l'augmentation importante de la production de l'acier en dehors de l'Amérique du Nord²⁴. L'application de droits compensatoires aux importations d'acier et de droits *antidumping* serait intimement liée avec cette surcapacité de production²⁵. La figure 1 montre l'état du solde commercial canadien (1995-2016).

²⁰ Robert C. Fisher et Andrew Soyer, « National Treatment and Market Access », dans : Judith H. Bello, Alan F. Holmer et Joseph J. Norton (dirs.), *The North American Free Trade Agreement: A New Frontier in International Trade and Investment in the Americas*, Chicago, The Section of International Law and Practice, The American Bar Association and The International Lawyer, 1994, p. 20.

²¹ Gregory W. Bowman, Nick Covelli, David A. Gantz et Ihn Ho Uhm, *Trade Remedies in North America*, Amsterdam, Wolters Kluwer Law & Business, 2010, p. 616.

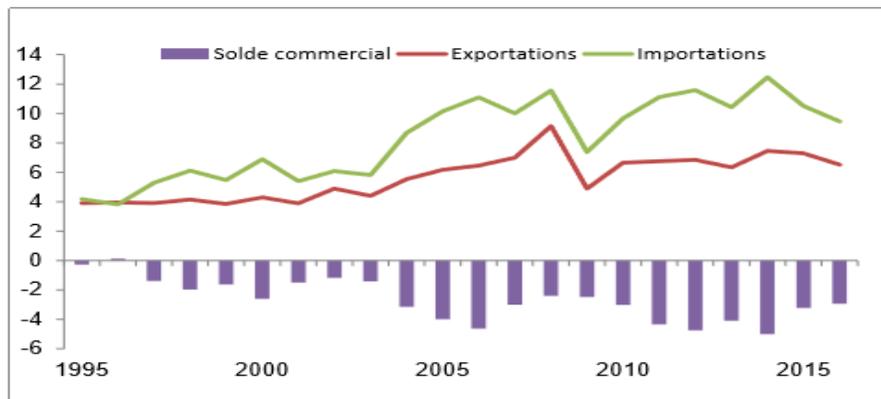
²² [Radio-Canada], « L'industrie de l'acier demande aux gouvernements de contrer le protectionnisme américain », *ICI Québec – Radio-Canada*, 20 janvier 2015, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/703077/industrie-acier-protectionnisme>, consulté le 09 mars 2019.

²³ Comité permanent du commerce international, « La capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale », juin 2017, [En ligne], Rapport de comité, 42^e législature, première session, <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Reports/RP9041990/ciitrp07/ciitrp07-f.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

²⁴ Cette augmentation de production serait principalement à l'Asie. Selon le Comité permanent du commerce international, il est maintenant possible de parler d'une « surproduction mondiale de l'acier ». – Tiré de : Comité permanent du commerce international, « La capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale », juin 2017, [En ligne], Rapport de comité, 42^e législature, première session, <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Reports/RP9041990/ciitrp07/ciitrp07-f.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

²⁵ Organisation de coopération et de développement économiques et Royaume de Belgique, « Background Note No. 2: Capacity Developments in the World Steel Industry - HIGH-LEVEL MEETING Excess Capacity and Structural Adjustment in the Steel Sector », 2016, [En ligne], <http://www.oecd.org/sti/ind/Background%20document%20No%20FINAL%20Meeting.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

**Figure 1 – Commerce du Canada avec le monde, produits d’acier, 1995-2016
(milliards de dollars)**



Note : Les produits d’acier sont ceux définis par le International Trade Administration des États-Unis dans sa publication [Steel Imports Report: Canada](#). [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Source : Figure préparée à partir de données de Statistique Canada

Comme mentionné, dans les dernières années, la production globale de l’acier s’est déplacée vers la Chine. La production mondiale est passée de 751 millions de tonnes métriques (mmt) en 1996 à 1 669,6 mmt en 2016²⁶. En 1996, la Chine produit 13,5% de la production mondiale d’acier brut, alors qu’en 2016, ce taux atteint 49,6%²⁷. Pour la production canadienne, on passe d’une proportion de 2% à 0,8% pour les mêmes dates. La proportion des activités d’une entreprise canadienne de l’acier a donc perdu de sa force en 20 ans, surtout dans un marché où la capacité de production mondiale a augmenté de 130,1% durant ces deux décennies²⁸. La demande n’a pas suivi l’offre (la demande n’augmentant que de 97%)²⁹ et cela s’est accentué dans l’époque de contrecoups de la crise économique et financière de 2008. La capacité excédentaire mondiale de l’acier représente

²⁶ Comité permanent du commerce international, « La capacité de l’industrie canadienne de l’acier à soutenir la concurrence internationale », juin 2017, [En ligne], Rapport de comité, 42^e législature, première session, <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Reports/RP9041990/ciitrp07/ciitrp07-f.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Gouvernement du Canada, « Réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent du commerce international : la capacité de l’industrie canadienne de l’acier à soutenir la concurrence internationale », 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/communiquede-presse/9046022>, consulté le 09 mars 2019.

45 fois le marché canadien³⁰. Cet excédent est également lié au commerce déloyal de l'acier³¹.

Canam s'est imposé dans la mouvance asiatique de l'industrie de l'acier en installant des bureaux en Inde dans les années 1990. La société a ouvert des bureaux à Kolkata en 1998 et emploie 60 ingénieurs et techniciens via sa firme nommée Technyx³². Cela n'empêche pas la pression asiatique d'influencer le cours du titre boursier de l'entreprise. Si l'entreprise a su demeurer dans le top 100 des plus grandes sociétés au Québec³³, se chiffrant actuellement 95^e, elle également subit les contrecoups de l'expansion des entreprises américaines de poutrelles d'acier comme FabSouth et Structure Fusion³⁴. Les ventes en 2018 sont donc légèrement inférieures à celles de 2017, année où l'entreprise se retire du parquet de Toronto et où 60% des parts de celle-ci sont vendues à American Industrial Partners (AIP), pour 875 millions de dollars³⁵.

Les dernières années furent donc difficiles pour Canam et son président-directeur général, Marc Dutil. En 2016, la perte nette s'élève à 13,3 millions de dollars, malgré un chiffre d'affaires progressant de 15%, atteignant 1,86 milliard de dollars³⁶. La renégociation de l'ALENA, les tarifs et contre-mesures sur l'acier et l'élasticité de la

³⁰ Comité permanent du commerce international, « Témoignages – Numéro 063 », Témoignage de David McHattie (vice-présidente, Relations institutionnelles Canada, Tenaris), 23 mars 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/reunion-63/temoignages#Int-9443183>, consulté le 09 mars 2018.

³¹ Où l'on exporte à un prix inférieur au prix du marché intérieur ou inférieure au coût de production (*dumping*). – Tiré de : Gouvernement du Canada, « Réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent du commerce international : la capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale », 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/communiquede-presse/9046022>, consulté le 09 mars 2019.

³² Emmanuel Gril, « Apprivoiser le tigre indien », *L'actualité*, 25 novembre 2017, [En ligne], https://lactualite.com/lactualite-affaires/2007/11/25/apprivoiser-le-tigre-indien/?fbclid=IwAR2Fkp3gMR2ihRSIPqoWEwWGjTVsTvt06f764TiJSpUWwjng1C92kmKCX_M, consulté le 08 mars 2018.

³³ [Les Affaires], « Canam (Groupe) », *Les Affaires*, 2019, [En ligne], <https://www.lesaffaires.com/fiches-entreprise/canam-groupe/430?fbclid=IwAR1ePP6cchCXAkGIIdSD3bpcxi1wt9PcbwVmYIEbdLSzHhOQdIxTIumdbWb4>, consulté le 08 mars 2019.

³⁴ Jean-Michel Genois Gagnon, « Groupe Canam : "l'année la plus agréable !" », *Le Soleil*, 21 juillet 2018, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/groupe-canam-lannee-la-plus-agreable-60b141f7ab46d2cbe44c8799a7ce0c2a>, consulté le 08 mars 2019.

³⁵ AIP est un fonds d'investissement américain. – Tiré de : Pierre Couture, « Le Groupe Canam vendu à un fonds américain », *Le Journal de Québec*, 27 avril 2017, [En ligne], <https://www.journaldequebec.com/2017/04/27/le-groupe-canam-sera-privatisee>, consulté le 08 mars 2019.

³⁶ *Ibid.*

demande³⁷ s'ajoutent à cette difficulté. Selon Dutil, l'effet des tarifs correspond inévitablement à une perte d'investissements au Canada, au profit des États-Unis³⁸.

1.2. Le poids de Groupe Canam dans le secteur nord-américain de l'acier et l'impact des tarifs douaniers sur le marché

Globalement, l'industrie canadienne de l'acier emploie directement plus de 23 000 Canadiens et compte pour plus de 4,2 milliards de dollars dans le PIB du pays en 2017³⁹. Indirectement, plus de 120 000 Canadiens travaillent dans ce secteur⁴⁰. Aux États-Unis, plus de deux millions d'emplois sont soutenus directement ou indirectement par les industries de l'acier. Il existe plus de 1 700 fabricants d'acier aux États-Unis, qui fournissent de l'acier de construction pour des projets de construction d'édifices ou de ponts⁴¹. Comment Canam se situe-t-il dans l'industrie de l'acier en Amérique du Nord?

Depuis 1961, Canam conçoit, fabrique et vend des produits de l'acier destinés aux différents secteurs de la construction⁴². L'entreprise opère 25 usines en Amérique du Nord (8 au Canada et 17 aux États-Unis) et emploie 4 750 personnes au Canada (1 975 employés), aux États-Unis, en Roumanie et en Inde⁴³. Avec plus de 10 000 projets par année, l'entreprise est le plus important fabricant nord-américain de poutrelles

³⁷ Les substituts : plus traditionnels, comme le bois, et plus récents, comme la fibre de verre.

³⁸ Olivier Bachand, « Investir aux États-Unis pour éviter les tarifs douaniers », Entrevue de Marc Dutil à *RDI Économie – Radio-Canada*, 8 mars 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157197/tarifs-douaniers-acier-aluminium-entreprises-canadiennes-investissements-etats-unis>, consulté le 08 mars 2019.

³⁹ Affaires mondiales Canada, « Acier et aluminium », 04 février 2019, [En ligne], https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/steel_alum-acier_alum.aspx?lang=fra, consulté le 17 février 2019.

⁴⁰ Comité permanent du commerce international, « La capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale », juin 2017, [En ligne], Rapport de comité, 42^e législature, première session, <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Reports/RP9041990/ciitrp07/ciitrp07-f.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

⁴¹ American Institute of Steel Construction, « Domestic Structural Steel Fabrication Capacity », juin 2017, [En ligne], <https://www.aisc.org/globalassets/aisc/publications/white-papers/domestic-capacity-2017.pdf>, consulté le 17 février 2019.

⁴² Les secteurs touchés couvrent la construction commerciale, industrielle, institutionnelle, multi-résidentielle et l'industrie de construction d'infrastructures. Les produits sont majoritairement dérivés de l'acier, tels que des solives, des fermes de toit, des poutres, des colonnes, des tabliers métalliques, des poutres en caisson et d'autres produits divers qui entrent principalement dans la construction d'édifices et de pont. – Tiré de : Groupe Canam, Lettre envoyée et lue devant le *House of Commons' Standing Committee on International Trade* – « Subject: Impact on Canadian firms and workers on US tariffs on steel and aluminum », 26 octobre 2018, Document fourni par l'entreprise le 16 février 2019.

⁴³ *Ibid.*

métalliques⁴⁴. Les ventes de Canam au Canada représentent 550 millions de dollars annuellement. Bien que l'entreprise ne fasse pas partie du « top 6 » des plus grandes sociétés canadiennes faisant le commerce des produits de l'acier⁴⁵, elle fait partie intégrante de l'American Institute of Steel Construction (AISC), de l'Institut canadien de la construction en acier (CISC/ICCA), de l'Institut canadien de la tôle d'acier pour le bâtiment (ICTAB/CSSBI), du Steel Deck Institute (SDI) et du Steel Joist Institute (SJI), en plus d'être certifiée par le Bureau canadien du soudage (CWB)⁴⁶. L'entreprise beauceronne emploie également 1 660 des 17 000 employés de l'industrie de l'acier au Québec⁴⁷.

La multinationale a donc un poids important dans le secteur canadien, mais il faut relativiser ce poids. Bien que Canam ne soit pas une aciérie, il est impératif de mentionner que seulement quatre aciéries canadiennes sur 17 sont situées au Québec⁴⁸. Également, la grande majorité du commerce canadien de produits de l'acier se déroule en Ontario. La province est responsable de 78,8% de la valeur des exportations canadiennes des produits de l'acier, totalisant des exportations de 6,5 milliards de dollars en 2016⁴⁹. La place du Québec dans ces exportations ne représente que 12,9% de sa valeur, pour 842,9 millions de dollars. C'est cependant en Ontario (62% de la valeur) et en Colombie-Britannique (15,7% de la valeur) qu'on importe le plus de produits de l'acier⁵⁰. Alors que

⁴⁴ Groupe Canam, « À propos », 2019, [En ligne], <https://www.groupecanam.com/a-propos/>, consulté le 16 février 2019.

⁴⁵ Lesquelles sont ArcelorMittal Dofasco, ArcelorMittal Long Products Canada, Essar Steel Algoma, Evraz, Gerdau et U.S. Steel Canada. – Tiré de : International Trade Administration, « Steel Exports Report : Canada », avril 2018, [En ligne], <https://www.trade.gov/steel/countries/pdfs/2017/annual/exports-canada.pdf>, consulté le 09 mars 2019.

⁴⁶ Groupe Canam, « Usines », 2019, [En ligne], <https://www.groupecanam.com/a-propos/nos-usines/>, consulté le 09 mars 2019.

⁴⁷ [Les Affaires], « Canam (Groupe) », *Les Affaires*, 2019, [En ligne], <https://www.lesaffaires.com/fiches-entreprise/canam-groupe/430?fbclid=IwAR1ePP6cchCXAkGIIdSD3bpcxi1wt9PcbwVmYIEbdLSzHhOOdIxTIumdbWb4>, consulté le 08 mars 2019.

⁴⁸ Environnement et Changement climatique Canada, « Code de pratiques écologiques pour les aciéries non intégrées : section 1 », 11 avril 2017, [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/code-pratiques-ecologiques-acieries-non-integrees/section-1.html>, consulté le 16 février 2019.

⁴⁹ Comité permanent du commerce international, « La capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale », juin 2017, [En ligne], Rapport de comité, 42^e législature, première session, <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Reports/RP9041990/ciitrp07/ciitrp07-f.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

⁵⁰ *Ibid.*

les entreprises canadiennes importent 54% de leur acier en provenance des États-Unis⁵¹ et y exportent 90% de leurs produits⁵², les récents tarifs douaniers canado-américains sur l'acier modifient leur flux d'investissements. Elles doivent se tourner davantage vers un approvisionnement américain accru, et ce, dans le contexte de l'imposition de tarifs douaniers. Cela est explicable par un ralentissement plus prononcé de la production canadienne de l'acier en comparaison avec l'industrie sidérurgique américaine. Entre 2002 et 2017, la production canadienne a régressé de 2%, cela étant plus du double de la régression américaine (-0,8%)⁵³. Les entreprises canadiennes et québécoises de l'acier sont donc à la fois touchées par le ralentissement plus fort de la production canadienne d'acier et par les mesures protectionnistes américaines. D'ailleurs, en novembre 2018, plus de 85% des entreprises québécoises de l'acier déclarent importer des produits de l'acier des États-Unis (dont 5,5% des entreprises dont leur seule source d'approvisionnement est située aux États-Unis) et 72% de celles-ci déclarent exporter leurs produits de l'acier au sud de la frontière⁵⁴. L'intégration des chaînes d'approvisionnement du secteur de l'acier touche les entreprises du secteur manufacturier, mais principalement du secteur énergétique et du secteur de la construction⁵⁵.

Les tarifs ne sont pas directement dirigés envers les produits de Canam. Les tarifs de 25% ne touchent pas les produits préfabriqués, comme la charpente d'acier ou la

⁵¹ International Trade Administration, « Steel Imports Report : Canada », septembre 2018, [En ligne], <https://www.trade.gov/steel/countries/pdfs/imports-Canada.pdf>, consulté le 09 mars 2019.

⁵² Syndicat des métaux/United Steel Workers, « Mémoire présenté au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes concernant la Section 232, Tarifs sur l'acier et l'aluminium », 31 juillet 2018, [En ligne], <https://www.usw.ca/fr/nouvelles/publications/politique-recherche-et-soumissions/body/2018.07.31-Metallos-Sec-232-FR.pdf>, consulté le 11 mars 2019.

⁵³ KPMG et ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, « Portrait de l'industrie québécoise de la métallurgie », novembre 2017, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/metallurgie/kpmg_portrait_metallurgie_2018.pdf, consulté le 09 mars 2019.

⁵⁴ Réseau de la transformation métallique du Québec et ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, « Perceptions de l'industrie des produits de l'acier sur l'impact de la taxation américaine et des contre-mesures canadiennes - Résultats du sondage auprès d'entreprises de fabrication de produits métalliques », novembre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/metallurgie/rtmq_resultats_sondage_acier.pdf, consulté le 09 mars 2019.

⁵⁵ Gouvernement du Canada, « Réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent du commerce international : la capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale », 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/communiquede-presse/9046022>, consulté le 09 mars 2019.

poutrelle⁵⁶. Toutefois, ils touchent la matière première, l'acier. Cela a forcé Canam à hausser de 10% le prix de plusieurs de ses produits, la grande entreprise jonglant entre ses importations et ses exportations avec les États-Unis⁵⁷. Elle figure d'ailleurs parmi les 10 plus grands importateurs de produits laminés plats, d'acier allié, d'acier inoxydable et d'acier laminé à chaud du Canada⁵⁸. Selon Dutil, les tarifs impactent donc d'abord et avant tout les consommateurs⁵⁹. Également, Dutil mentionne que ces mesures protectionnistes font en sorte que les investisseurs vont vouloir investir aux États-Unis d'abord, en confiant lui-même que sa prochaine usine sera située au sud de la frontière, les coûts d'opération y étant plus bas⁶⁰. Il s'agit d'une action déjà réalisée en 2015, lorsque Canam choisit d'investir 30 millions de dollars aux États-Unis plutôt qu'au Canada, en raison des clauses *Buy America*⁶¹. Déjà, en novembre 2018, 50% des entreprises québécoises de l'acier envisagent de reporter ou d'abandonner leurs projets d'investissements au Québec⁶². La bonification temporaire du crédit d'impôt pour investissement, mise sur pied par le ministère des Finances en août 2018⁶³, ne semble pas convaincre le président-directeur général.

⁵⁶ Jean-Michel Genois Gagnon, « Groupe Canam : “l'année la plus agréable !” », *Le Soleil*, 21 juillet 2018, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/groupe-canam-lannee-la-plus-agreable-60b141f7ab46d2cbe44c8799a7ce0c2a>, consulté le 08 mars 2019.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), « 722540 - Prod laminés plats, acier allié, a/q ac inox, simplement laminé à chaud, non enro, larg >= 600 mm, nda - Base de données sur les importateurs canadiens (BDIC) », 2016, [En ligne], <https://www.ic.gc.ca/app/scr/ic/sbms/cid/productReport.html;jsessionid=0001IuzvXYIW0GBIoBg1BJVYZIZ:-C8L64V?Open=1&hsCode=722540&wbdisable=true&lang=fra>, consulté le 09 mars 2019.

⁵⁹ Jean-Michel Genois Gagnon, « Groupe Canam : “l'année la plus agréable !” », *Le Soleil*, 21 juillet 2018, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/groupe-canam-lannee-la-plus-agreable-60b141f7ab46d2cbe44c8799a7ce0c2a>, consulté le 08 mars 2019.

⁶⁰ Olivier Bachand, « Investir aux États-Unis pour éviter les tarifs douaniers », Entrevue de Marc Dutil à *RDI Économie – Radio-Canada*, 08 mars 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157197/tarifs-douaniers-acier-aluminium-entreprises-canadiennes-investissements-etats-unis>, consulté le 08 mars 2019.

⁶¹ [Radio-Canada], « L'industrie de l'acier demande aux gouvernements de contrer le protectionnisme américain », 20 janvier 2015, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/703077/industrie-acier-protectionnisme>, consulté le 08 mars 2019.

⁶² Réseau de la transformation métallique du Québec et ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, « Perceptions de l'industrie des produits de l'acier sur l'impact de la taxation américaine et des contre-mesures canadiennes - Résultats du sondage auprès d'entreprises de fabrication de produits métalliques », novembre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/metallurgie/rtmq_resultats_sondage_acier.pdf, consulté le 09 mars 2019.

⁶³ Ministère des Finances du Québec, « Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du plan de soutien aux entreprises du Québec », août 2018, [En ligne], http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2018-7-f-b.pdf, consulté le 09 mars 2019.

Enfin, les tarifs et les contre-mesures canadiennes peuvent avoir un impact sur les stratégies de diversification des marchés d'exportations si la situation actuelle se prolonge. Pour une aciérie qui extirpe également son minerai de fer, comme c'est le cas avec ArcelorMittal, la Chine représente un marché intéressant, dans la mesure où d'elle émane près de 50% de la production mondiale d'acier⁶⁴. Toutefois, elle doit importer la majorité du minerai de fer et du charbon cokéifiable pour produire cet acier⁶⁵. Puis, Canam est présent en Roumanie et en Inde, via ses firmes (depuis les années 1990), ainsi qu'aux Émirats arabes unis, en Chine et en Arabie saoudite, via ses coparticipations⁶⁶. Des tarifs prolongés pourraient donner lieu à un effort de diversification des destinations d'exportations, notamment avec l'aide débloquée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, après l'imposition des contre-mesures canadiennes sur des produits d'une valeur de 16,6 milliards de dollars⁶⁷. Du côté québécois, des programmes totalisant 863 millions de dollars sur cinq ans existent, principalement orientés autour du programme ESSOR, qui vise à soutenir le fonds de roulement des entreprises touchées par des mesures tarifaires, le taux maximal de l'aide financière atteignant au maximum 75% du montant des droits tarifaires spéciaux⁶⁸. Le gouvernement du Québec alloue également des crédits supplémentaires pour soutenir les entreprises⁶⁹ et encourage la diversification

⁶⁴ Syndicat des métaux/United Steel Workers, « Étude sur la capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale. Mémoire du Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes (« Syndicat des Métaux ») », 09 mars 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Brief/BR8822978/br-external/UnitedSteelworkers-f.pdf>, consulté le 09 mars 2019.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ [Les Affaires], « Canam (Groupe) », *Les Affaires*, 2019, [En ligne], <https://www.lesaffaires.com/fiches-entreprise/canam-groupe/430?fbclid=IwAR1ePP6cchCXAkGIIdSD3bpcxi1wt9PcbwVmYIEbdLSzHhOQdIxTIumdbWb4>, consulté le 08 mars 2019.

⁶⁷ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, « Impacts des nouveaux tarifs douaniers américains sur les marchés des matières premières », juin 2018, [En ligne], https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Bulletin_trimestriel_mars_juin_2018.pdf, consulté le 09 mars 2018.

⁶⁸ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Programme ESSOR – volet Appui aux entreprises des secteurs de l'acier et de l'aluminium touchées par des droits tarifaires spéciaux », décembre 2018, [En ligne], <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-essor/programme-essor-volet-appui-aux-entreprises-des-secteurs-de-lacier-et-de-laluminium-touchees-par-des-droits-tarifaires-speciaux/>, consulté le 09 mars 2019.

⁶⁹ Programme de soutien aux entreprises affectés par l'incertitude des relations commerciales internationales. – Tiré de : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et Commission des partenaires du marché du travail, « Soutien aux entreprises affectées par l'incertitude des relations commerciales internationales », 2018, [En ligne], <http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/incertitude-et-commerce-international/>, consulté le 09 mars 2019.

du commerce⁷⁰. Une aide au développement des marchés est également répartie entre le Bureau d'accompagnement aux marchés publics et Export Québec⁷¹. Du côté du gouvernement fédéral, une aide allant jusqu'à 2 milliards de dollars est mise sur la table, et comprend de nombreux chapitres sur la diversification des marchés. Un soutien de 50 millions de dollars sur cinq ans est débloqué pour permettre aux entreprises de l'acier et de l'aluminium de « tirer parti des nouveaux accords commerciaux comme l'AECG et le PTPGP »⁷². De plus, 25 millions de dollars seront distribués sur quatre ans afin de prolonger, à titre temporaire, la durée maximale des accords de travail partagé, qui passera de 38 à 76 semaines, et jusqu'à 250 millions de dollars seront distribués en fonds nouveaux pour la prestation d'une aide ciblée [dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation]⁷³. En revanche, très peu d'entreprises sont capables de s'organiser pour demander les aides présentées. Par exemple, dans les quatre premiers mois suivants l'extension du programme ESSOR pour le volet « acier et aluminium », seulement deux demandes sont étudiées par Investissement Québec et un seul prêt de 469 000\$ est consenti⁷⁴.

En résumé, ce qui change la donne maintenant, c'est de savoir qu'aucun fournisseur américain ne peut garantir de prix pour plusieurs années et que l'on soit désormais « à une décision politique de ne plus pouvoir exporter aux États-Unis »⁷⁵.

⁷⁰Programme de soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international. – Tiré de : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et Commission des partenaires du marché du travail, « Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international », 2018, [En ligne], <http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/diversification-et-commerce-international/>, consulté le 09 mars 2019.

⁷¹Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Appui aux secteurs de l'acier et de l'aluminium », octobre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/metallurgie/page/programmes-23710/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPID%5D=12526&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=, consulté le 09 mars 2019.

⁷²Affaires mondiales Canada, « Soutien aux industries et aux travailleurs canadiens de l'acier et de l'aluminium », 29 juin 2018, [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/06/soutien-aux-industries-et-aux-travailleurs-canadiens-de-lacier-et-de-laluminium.html>, consulté le 09 mars 2019.

⁷³*Ibid.*

⁷⁴Julien Arsenault, « Aluminium et acier : peu de demandes d'aide malgré les tarifs douaniers », *Le Soleil*, 19 septembre 2018, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/aluminium-et-acier-peu-de-demandes-daide-malgre-les-tarifs-douaniers-411a143576dc618a8f4710bc4f7b29e4>, consulté le 09 mars 2019.

⁷⁵Olivier Bachand, « Investir aux États-Unis pour éviter les tarifs douaniers », Entrevue de Marc Dutil à *RDI Économie – Radio-Canada*, 08 mars 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157197/tarifs-douaniers-acier-aluminium-entreprises-canadiennes-investissements-etats-unis>, consulté le 8 mars 2019.

2. Entre libéralisme économique et nationalisme économique : le contexte de la renégociation de l'ALENA

À la fin des années 1980, la montée du néo-libéralisme et le développement d'un nouveau régionalisme poussent le système commercial interaméricain à se renouveler. S'amorce alors une période de grande effervescence commerciale pour le Canada et les États-Unis qui, sur le plan régional, mène à l'entrée en vigueur de l'ALE en 1987, puis de l'ALENA en 1994. Cependant, l'arrivée au pouvoir de Trump aux États-Unis marque une rupture dans l'intégration économique nord-américaine.

2.1. L'évolution de la politique commerciale canado-américaine : « L'ère ALENA » et le régionalisme commercial

Dans les années 1980, l'échec de la « Troisième option » et la fin des mesures protectionnistes imposées par Richard Nixon pousse le Canada à revenir à sa politique commerciale traditionnelle, qui consiste à favoriser le bilatéralisme commercial avec les États-Unis tout en libéralisant l'économie canadienne grâce aux négociations multilatérales, dans le cadre des accords du *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT)⁷⁶. Depuis l'entrée en vigueur des accords en janvier 1948, le système de la propriété privée des moyens de production (libéralisme), combiné à la liberté des flux économiques comme facteurs de la croissance économique, favorise et affermit la multiplication d'accords commerciaux régionaux (ACR) à l'échelle mondiale⁷⁷. En effet, le GATT, et plus tard son successeur, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont servi le principal objectif politique de faciliter la réduction des barrières commerciales. Les années 1980-1990 voient donc se multiplier les grandes initiatives commerciales régionales, dont l'ALE et l'ALENA. L'élimination totale des tarifs douaniers entre le

⁷⁶ Richard Ouellet, « Le rôle du Canada dans l'évolution institutionnelle et substantive du système GATT/OMC », *Center for International Governance Innovation*, Document no. 24, 2018, p. 6-7, [En ligne], https://www.cigionline.org/sites/default/files/documents/Reflections%20Series%20Paper%20no.24%20Ouellet_0.pdf, consulté le 08 mars 2019.

⁷⁷ Pierre-Yves Chicot, « L'ALENA face aux processus de coopération et d'intégration alternatifs : l'exemple de l'Alliance bolivarienne pour nos Amériques. » », dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*, Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 501-502.

Canada et les États-Unis se réalise le 1^{er} janvier 1998⁷⁸, conformément à la *schedule B* de l'accord⁷⁹. Les cinq différentes *schedules* représentent en réalité les échelles de temps accordées aux États parties pour éliminer les tarifs selon les secteurs⁸⁰.

Selon l'OMC, le régionalisme commercial couvre « les mesures prises par les gouvernements pour libéraliser ou faciliter le commerce à l'échelle régionale, parfois au moyen de zones de libre-échange ou d'unions douanières »⁸¹. En date du 4 janvier 2019, 291 ACR étaient en vigueur, ce qui correspond à 467 notifications présentées par les membres de l'OMC⁸². Dès 1947, le texte du GATT, à son article XXIV, paragraphe 4, suggère aux parties contractantes qu'il est souhaitable d'augmenter la liberté du commerce par l'entremise d'accords librement conclus et d'une intégration plus étroite des économies des pays participant à de tels accords⁸³.

⁷⁸ Affaires mondiales Canada, « Tariff Elimination », 1^{er} octobre 2018, [En ligne], <https://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/fta-ale/tariff-accel.aspx?lang=eng>, consulté le 09 mars 2019.

⁷⁹ David Gantz, « Principal Features of the North American Free Trade Agreement », dans : Boris Kozolchyk (dir.), *Making Free Trade in the Americas*, Irvington, Transnational Juris Publications, Inc., 1993, p. 38.

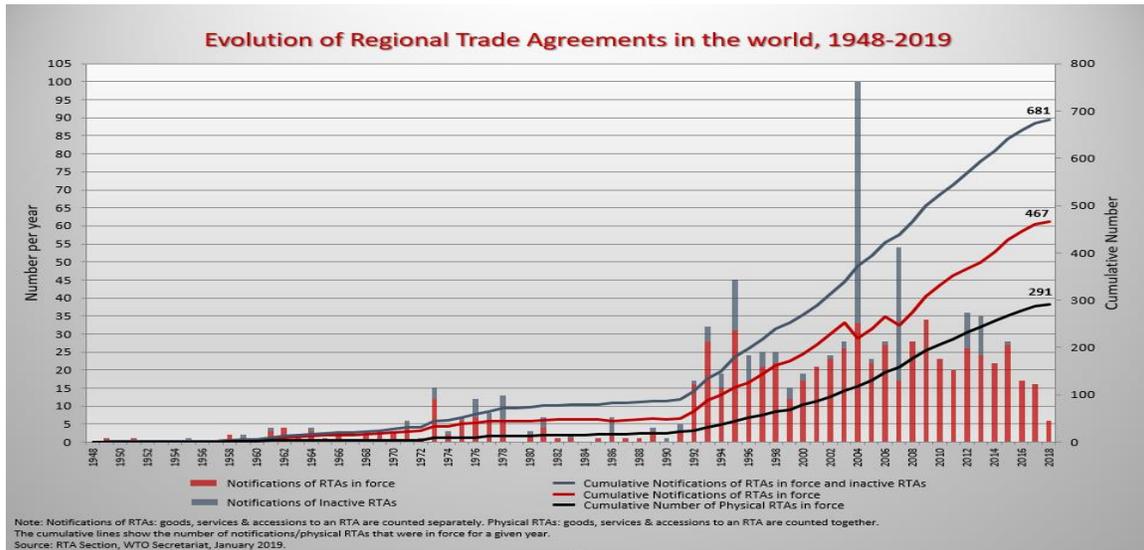
⁸⁰ Douglas B. Bohne, *NAFTA: What You Need to Know Now*, New York, Practising Law Institute, 1994, p. 23.

⁸¹ Christian Deblock, « L'ALENA et le régionalisme de compétitivité », *Centre d'études sur l'intégration et le mondialisme*, Université du Québec à Montréal, 2014, [En ligne], <http://www.ceim.uqam.ca/ecoledete/IMG/pdf/rennes-final-fevrier-2014.pdf>, consulté le 18 février 2019.

⁸² Organisation mondiale du commerce, « Accords commerciaux régionaux », 2019, [En ligne], https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm#facts, consulté le 09 mars 2019.

⁸³ Article XXIV, par. 4, *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*, 1947.

Figure 2 – Évolution des accords commerciaux régionaux dans le monde, 1948-2019



Comme en témoigne la figure 2 sur l'évolution des ACR, le régionalisme apparaît, dans les années 1990, comme l'une des seules options viables afin d'assurer une transition de l'économie nationale vers une économie globale désormais encadrée par l'OMC⁸⁴. Les États ont compris, grâce au principe de l'avantage comparatif, que s'ils s'engagent profondément dans le commerce international, les forces du libre-échange les amènent à se concentrer de plus en plus sur la production de certains biens dans lesquels ils ont des avantages relatifs sur le marché et sur l'importation de produits étrangers à meilleur prix⁸⁵.

C'est le désir de libéralisation de l'économie canadienne, combiné à la sévère récession des années 1981 et 1982, qui motive le gouvernement Trudeau à constituer la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada en 1982. En 1985, la commission Macdonald recommande au gouvernement Mulroney d'entamer des négociations au sujet d'un accord de libre-échange avec celui de Reagan, ce qui débouche éventuellement au « Sommet Shamrock », tenu à Québec les 17 et 18 mars 1985. La signature de l'ALE, en octobre 1987, met fin au refroidissement entre les deux pays,

⁸⁴ Dorval Brunelle, « L'ALENA et ses prolongements », dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*, Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 8.

⁸⁵ Dong Jung Kim, « Realists as free traders: the struggle for power and the case against protectionism », *International Affairs*, 94(6), 2018, p. 1273.

causé par les mesures protectionnistes adoptées par le gouvernement de Richard Nixon, le 15 août 1971, et le repli nationaliste de la « Troisième option ».

Le Canada, les États-Unis et le Mexique entrent également en force dans le régionalisme de compétitivité en 1992, avec la signature de l'ALENA⁸⁶. En effet, les *trois amigos* créent alors la plus vaste zone de libre-échange au monde. Cet accord a permis de tripler en valeur le commerce trilatéral depuis 1993 pour atteindre 1 000 milliards de dollars américains en 2015, et près de 80% des exportations de marchandises canadiennes sont aujourd'hui destinées aux États-Unis et au Mexique⁸⁷. Les motivations des trois États à signer l'ALENA sont évidemment différentes. Pour le Canada et le Mexique, il est impossible d'envisager une intégration compétitive dans l'économie mondiale sans conclure une entente de libre-échange avec le géant américain⁸⁸. Puis, pour le Canada, l'ALENA est un moyen de protéger ses acquis obtenus avec l'ALE⁸⁹, de s'appuyer sur l'accès préférentiel au marché américain pour relancer son économie stagnante et de s'en servir comme d'un tremplin pour prendre avec succès le virage compétitif de la mondialisation⁹⁰. Le Mexique saisit l'opportunité offerte par l'ALE pour s'orienter lui aussi vers les États-Unis, afin de tourner le dos aux politiques de substitution aux importations et à la crise de la dette, et de solidifier une stratégie de développement axée vers le marché, la liberté d'entreprise et l'ouverture au commerce et aux investissements⁹¹. L'ALENA se veut être le vecteur de la vision que les États-Unis se font de l'intégration et des orientations du système commercial multilatéral, tout comme un moyen d'assurer la défense de leurs intérêts commerciaux et stratégiques dans le monde⁹². De plus, l'ALENA représente pour

⁸⁶ Christian Deblock, « L'ALENA et le régionalisme de compétitivité », *Centre d'études sur l'intégration et le mondialisme*, Université du Québec à Montréal, 2014, [En ligne], <http://www.ceim.uqam.ca/ecoledete/IMG/pdf/rennes-final-fevrier-2014.pdf>, consulté le 18 février 2019.

⁸⁷ Lucas Pilleri, « Vers la fin de l'ALENA? Qu'advient-il de la plus grande zone de libre-échange au monde? », *L'Express*, 2017, [En ligne], <https://l-express.ca/vers-la-fin-de-lalena/>, consulté le 9 mars 2019.

⁸⁸ Christian Deblock, « "L'ALENA, un modèle du régionalisme de deuxième génération." », dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*, Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 53.

⁸⁹ David J. McFadden, « NAFTA: The Canadian Perspective », dans : Joseph J. Norton et Thomas L. Bloodworth (dirs.), *NAFTA and Beyond. A New Framework for Doing Business in the Americas*, Dordrecht, Martinus Nijhoff Publishers, 1995, p. 501.

⁹⁰ Christian Deblock, « "L'ALENA, un modèle du régionalisme de deuxième génération." », dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*, Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 54.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

les États-Unis un modèle de régionalisme alternatif au modèle européen alors engagé dans des négociations qui allait déboucher sur le *traité de Maastricht* de 1992⁹³.

Plus de 20 ans après l'entrée en vigueur de l'ALENA, force est de constater que les liens qui unissent les trois parties contractantes au traité se desserrent rapidement. Bien que l'ALENA régisse toujours la quasi-totalité du commerce des biens et services et la circulation des capitaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, plusieurs chapitres sont mal adaptés à la réalité économique du 21^e siècle⁹⁴. Le temps semble avoir eu raison de cet accord dont le texte n'a jamais été modifié ni mis à jour, et l'arrivée au pouvoir de Trump a gravement mis en péril l'avenir du libre-échange en Amérique du Nord.

2.2. La mise à mal du libre-échange : Donald Trump, *America First* et le nationalisme économique

Dans son discours inaugural, le président américain Trump s'engage à ce que le nationalisme économique soit la marque distinctive de sa politique commerciale *America First* : « We must protect our borders from the ravages of other countries making our products, stealing our companies, and destroying our jobs »⁹⁵. En quelques jours, il retire unilatéralement les États-Unis du *Partenariat transpacifique* (PTP), annonce qu'il renégociera l'ALENA et menace d'imposer une taxe spéciale aux compagnies américaines qui déplacent leurs usines à l'étranger⁹⁶. Bref, la vision de Trump s'inscrit dans le néomercantilisme – plus justement appelé « nationalisme économique » – prôné par l'école réaliste en relations internationales.

Dès la campagne électorale de 2016, la rhétorique du candidat républicain se situe dans une opposition à la mondialisation, qu'il accuse d'avoir coûté des millions de bons emplois

⁹³ Christian Deblock, « "L'ALENA, un modèle du régionalisme de deuxième génération." », dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*, Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 54.

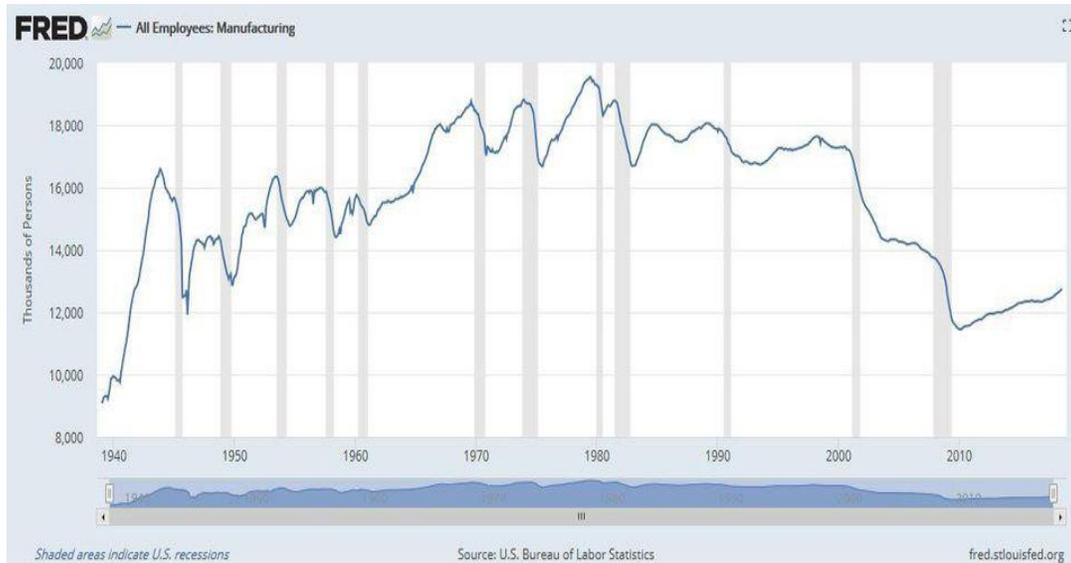
⁹⁴ Richard Ouellet, « "Le modèle ALENA, les différends commerciaux canado-américains et le Partenariat Trans-Pacifique : quand la renégociation du libre-échange en Amérique du Nord devient inéluctable." », dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*, Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 414-415.

⁹⁵ Douglas A. Irwin, « The False Promise of Protectionism: Why Trump's Trade Policy Could Backfire », *Foreign Affairs*, 96(3), 2017, p. 45.

⁹⁶ Stephen M. Walt, « The Donald Versus 'the Blob' », dans : Robert Jervis, Francis J. Gavin, Joshua Rovner et Diane N. Labrosse (dirs.), *Chaos in the Liberal Order*, New York, Columbia University Press, 2018, p. 41.

aux Américains, d’avoir ouvert les portes du pays à des immigrants dangereux et d’avoir fragilisé les États-Unis⁹⁷. Dans un rapport de 2017, le Bureau du représentant américain au commerce indique que, depuis l’entrée en vigueur de l’ALENA, en 1994, les déficits commerciaux ont explosé, des milliers d’usines ont fermé et des millions d’Américains se sont retrouvés incapables d'utiliser les compétences pour lesquelles ils avaient été formés⁹⁸.

Figure 3 – Emplois dans le secteur manufacturier aux États-Unis, 1939-2018



Comme le suggère le graphique ci-dessus, l’emploi dans le secteur manufacturier en nombres absolus a fortement augmenté durant la Seconde Guerre mondiale. L’emploi industriel total a cependant atteint un sommet à la fin des années 1970, avant que débutent 40 années de déclin. La désuétude des usines, l’augmentation des importations et l’augmentation de la productivité du travail sont quelques-unes des causes de ce déclin⁹⁹. Ce désaveu envers l’ALENA s’inscrit dans le sillage de la volonté des États-Unis d’accepter un rôle plus modeste dans les affaires internationales. En effet, la politique étrangère *America First*, portée par Trump, réside dans une méfiance à l’égard des alliés

⁹⁷ Stephen M. Walt, « The Donald Versus ‘the Blob’ », dans : Robert Jervis, Francis J. Gavin, Joshua Rovner et Diane N. Labrosse (dirs.), *Chaos in the Liberal Order*, New York, Columbia University Press, 2018, p. 42.

⁹⁸ Office of the United States Trade Representative, « Summary of Objectives for the NAFTA Renegotiation », 17 juillet 2017, [En ligne], <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Releases/NAFTAObjectives.pdf>, consulté le 08 mars 2019.

⁹⁹ Jim Vinoski, « U.S. Manufacturing: The Reports Of My Death Are Greatly Exaggerated », *Forbes*, 21 août 2018, [En ligne], <https://www.forbes.com/sites/jimvinoski/2018/08/21/us-manufacturing-the-reports-of-my-death-are-greatly-exaggerated/#1dd712863884>, consulté le 29 mars 2019.

traditionnels, dans un mépris des institutions internationales comme l'OMC, voire dans une hostilité à l'égard de l'ordre libéral international, que les Américains promeuvent depuis près de 80 ans¹⁰⁰. Depuis son accession à la présidence, Trump demeure fidèle à un agenda anti-commerce inspiré de l'économie politique du réalisme, et plus précisément, du nationalisme économique, une doctrine théorisée en large partie par Alexander Hamilton et Friedrich List¹⁰¹. Les tenants de cette école de pensée estiment que l'État doit jouer un rôle de premier plan dans le processus de développement économique, au lieu de laisser ce processus aux aléas du libre-marché¹⁰². Dans les économies développées comme les États-Unis, les défenseurs de la protection du commerce rejettent le libre-échange et d'autres formes de mondialisation, qui constituent supposément une menace pour l'emploi, les salaires et le bien-être social, en plus de préconiser une protection contre les importations en provenance d'économies à bas salaires, où les normes du travail sont inadéquates¹⁰³. L'adhésion de Trump aux principes du nationalisme économique est perceptible lorsqu'il appelle au boycottage contre le géant de la technologie Apple jusqu'à ce que l'entreprise aide le Federal Bureau of Investigation (FBI) à pénétrer dans le « iPhone » d'un des tireurs de San Bernardino¹⁰⁴; lorsqu'il propose un allègement fiscal de 7 millions de dollars américains à la société Carrier, afin de préserver près de 1000 emplois dans l'État de l'Indiana¹⁰⁵; lorsqu'il abroge les règlements du *Clean Air Act (42 U.S.C. §7401 et suivants, 1970)* afin de supporter l'industrie du charbon¹⁰⁶; lorsqu'il retire unilatéralement les États-

¹⁰⁰ Eliot A. Cohen, « America's Long Goodbye: The Real Crisis of the Trump Era », *Foreign Affairs*, 98(1), 2019, p. 138.

¹⁰¹ Jonathan Kirshner, « The Political Economy of Realism », dans : Ethan Kapstein et Michael Mastanduno (dirs.), *Unipolar Politics: Realism and State Strategies After the Cold War*, New York, Columbia University Press, 1999, p. 70.

¹⁰² Robert Gilpin, *Global political economy: understanding the international economic order*, Princeton, Princeton University Press, 2001, p. 200.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Allan Cooper, « Donald Trump calls for Apple boycottage », *USA Today*, 19 février 2016, [En ligne], <https://www.usatoday.com/story/news/politics/onpolitics/2016/02/19/donald-trump-apple-boycott/80626758/>, consulté le 08 mars 2019.

¹⁰⁵ Nelson D. Schwartz, « Trump Sealed Carrier Deal With Mix of Threat and Incentive », *The New York Times*, 1^{er} décembre 2016, [En ligne], <https://www.nytimes.com/2016/12/01/business/economy/trump-carrier-pence-jobs.html?module=inline>, consulté le 08 mars 2019.

¹⁰⁶ Oliver Milman, « How the Trump administration is rolling back plans for clean power », *The Guardian*, 21 août 2018, <https://www.theguardian.com/environment/2018/aug/21/epa-clean-power-plan-rollback-affordable-energy-rule>, consulté le 08 mars 2019.

Unis du PTP et menace de déchirer unilatéralement l'ALENA; et lorsqu'il admoneste Ford, Carrier et Toyota de ne pas délocaliser leurs unités de production à l'étranger¹⁰⁷.

En 1549, le diplomate anglais Thomas Smith écrivait ce qui allait devenir l'une des premières expressions du mercantilisme : « We must always take heed that we buy no more of strangers than we sell them, for so we should impoverish ourselves and enrich them »¹⁰⁸. La philosophie mercantiliste portée par Smith décrit d'ailleurs avec précision les paramètres politico-économiques de la doctrine *America First*. En effet, Trump croit que les facteurs politiques devraient guider les relations économiques; que la mondialisation ne renforce pas l'harmonie entre les nations, mais crée plutôt une autre forme de conflit interétatique; que l'interdépendance économique augmente la vulnérabilité nationale et qu'elle constitue un mécanisme de domination qu'une société peut employer contre une autre société; et que l'État devrait intervenir quand les intérêts des acteurs domestiques tergiversent avec les siens¹⁰⁹. Le président républicain perçoit chaque partenariat économique – dont l'ALENA – comme un jeu à somme nulle visant à obtenir des gains matériels pour les États-Unis, et impliquant *de facto* des pertes pour l'autre partie¹¹⁰. D'ailleurs, son approche vis-à-vis la renégociation de l'ALENA visait explicitement à améliorer la position des États-Unis dans le paysage commercial et économique nord-américain, et non de parvenir à un compromis multilatéral avec le Canada et le Mexique¹¹¹.

3. Les changements juridiques de la renégociation de l'ALENA et de la signature de l'ACEUM pour l'industrie de l'acier et de ses produits dérivés

Si l'ACEUM est ratifié par les États parties, Canam aura certainement à composer avec des effets juridico-économiques de la renégociation de l'ALENA. Elle devra composer

¹⁰⁷ Shawn Donnan, « Nafta: Why the US car industry is trapped in Trump's trade crossfire », *Financial Times*, 15 avril 2018, <https://www.ft.com/content/9c49498e-3e33-11e8-b9f9-de94fa33a81e>, consulté le 08 mars 2019.

¹⁰⁸ Alan S. Blinder, « The Free-Trade Paradox: The Bad Politics of a Good Idea », *Foreign Affairs*, 98(1), 2019, p. 119.

¹⁰⁹ Randall L. Schweller, « Why Trump Now: A Third-Image Explanation », dans : Robert Jervis, Francis J. Gavin, Joshua Rovner et Diane N. Labrosse (dirs.), *Chaos in the Liberal Order*, New York, Columbia University Press, 2018, p. 30.

¹¹⁰ Patrick M. Stewart, « Trump and World Order: The Return of Self-Help Foreign Affairs », *Foreign Affairs*, 96(2), 2017, p. 52.

¹¹¹ Dan Steinbock, « Toward 'America First' NAFTA », *Foreign Policy Journal*, 03 septembre 2018, [En ligne], <https://www.foreignpolicyjournal.com/2018/09/03/toward-america-first-nafta/>, consulté le 08 mars 2019.

avec un nouveau chapitre sur les marchés publics. De plus, elle doit composer, depuis le 1^{er} juin 2018, avec des tarifs de 25% sur l'acier, et depuis le 1^{er} juillet 2018, avec des contre-mesures canadiennes en réponse aux tarifs américains.

3.1. La guerre de l'acier entre le Canada et les États-Unis : un obstacle de taille pour Groupe Canam

Le 31 mai 2018, l'administration Trump décide de foudroyer le Canada, le Mexique et l'Union européenne de tarifs de l'ordre de 25% sur l'acier et de 10% sur l'aluminium. La base légale citée par Trump réside dans l'article 232 du *Trade Expansion Act of 1962* qui permet au président, sous certaines circonstances, d'imposer des droits de douane conformément à la recommandation du secrétaire au Commerce des États-Unis, si un bien est importé aux États-Unis en quantités ou dans des circonstances telles que la sécurité nationale est menacée ou compromise¹¹². En effet, dans un rapport de janvier 2018, le département du Commerce des États-Unis mentionne que l'acier est important pour la sécurité nationale, puisque ce matériel entre dans la fabrication d'armements et de systèmes de défense, est vital pour le fonctionnement d'infrastructures critiques américaines et également parce que la production domestique d'acier dépend de la compétitivité mondiale de l'industrie américaine de l'acier¹¹³. Le 30 septembre 2018, le Canada, les États-Unis et le Mexique acceptent les termes de l'ACEUM sans que les tarifs sur l'acier et l'aluminium soient retirés par les États-Unis, ce qui pourrait constituer un obstacle majeur à la ratification éventuelle de l'accord¹¹⁴. Le 31 mai 2018, en guise de réponse aux tarifs américains, le Canada annonce son intention d'imposer, à compter du 1^{er} juillet 2018, des contre-mesures (surtaxes) à l'égard d'importations d'acier, d'aluminium et d'autres produits en provenance des États-Unis, d'une somme de 16,6 milliards de dollars

¹¹² Section 232, alinéa b) du *Trade Expansion Act of 1962*, 1962.

¹¹³ U.S. Department of Commerce, « The Effect of Imports of Steel on the National Security », 11 janvier 2018, [En ligne], p. 23-25, [file:///C:/Users/david/Downloads/the effect of imports of steel on the national security - with redactions - 20180111.pdf](file:///C:/Users/david/Downloads/the%20effect%20of%20imports%20of%20steel%20on%20the%20national%20security%20-%20with%20redactions%20-%2020180111.pdf), consulté le 29 mars 2019.

¹¹⁴ Naomi Powell, « Canada won't ratify new NAFTA until steel and aluminum tariffs lifted, warns key U.S. Senator », *Financial Post*, 14 février 2019, [En ligne], https://business.financialpost.com/news/economy/canada-says-it-wont-ratify-new-nafta-until-steel-and-aluminum-tariffs-lifted-u-s-senator?utm_campaign=magnet&utm_source=article_page&utm_medium=related_articles, consulté le 17 février 2019.

canadiens. Il s'agit de la valeur des exportations canadiennes de 2017 touchées par les tarifs imposés par les États-Unis¹¹⁵. Considérant qu'en 2017, 95 % des exportations canadiennes d'acier vont aux États-Unis, et que 50% des exportations américaines vont au Canada, il est évident que cette guerre de l'acier cause bien des maux de tête à Canam et les autres entreprises du secteur de l'acier¹¹⁶.

En réaction aux tarifs américains, Marc Dutil affirme : « I just want to scream [...]. All this is doing is creating uncertainty. It's the last thing we needed »¹¹⁷. L'entreprise beauceronne est tellement inquiète face aux tarifs qu'elle a dépêché Mike Burnet – vice-président, approvisionnements – à comparaître devant le Comité permanent du commerce international, le 26 octobre 2018, pour partager les inquiétudes de Canam au gouvernement canadien. En effet, les tarifs forcent les producteurs d'acier américains à augmenter leurs prix en comblant le vide entre le prix pré-tarifs et les nouveaux prix à l'importation¹¹⁸. Bref, les projets, surtout ceux liés aux infrastructures publiques, seront plus dispendieux pour Canam. À titre d'exemple, Canam misait récemment sur un appel d'offres dans le but de construire la structure d'acier du Gordie Howe International Bridge, qui doit relier les villes de Détroit et Windsor¹¹⁹. Selon Dutil : « [...] the bridge is supposed to stand for the close relationship between our two countries, It's supposed to be built with North American steel, but that steel will be taxed. I can't see how that will help the economy »¹²⁰. Les droits de douane imposés en vertu de l'article 232 risquent donc de se traduire en pertes de contrats pour Canam et les autres entreprises canadiennes du secteur de l'acier.

¹¹⁵ Ministère des Finances du Canada, « Contre-mesures en réponse aux tarifs injustifiés appliqués sur l'acier et l'aluminium provenant du Canada », 29 juin 2018, [En ligne], <https://www.fin.gc.ca/access/tt-it/cacsap-cmpcaa-1-fra.asp>, consulté le 08 mars 2019.

¹¹⁶ Exportation et développement Canada, « Inquiet à propos des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium ? Voici un avant-goût », 06 juin 2018, [En ligne], https://www.edc.ca/fr/article/tarifs-americains-sur-acier-et-aluminium.html?fbclid=IwAR3f6-GcusyGX3vo75FACzv1UjxfGR1v_IQJEX4BdN5MmLNjvjIqtAwNu_A, consulté le 08 mars 2019.

¹¹⁷ Frederic Tomesco, « 'I just want to scream': Trump's metal tariffs send corporate Canada reeling in disbelief », *Financial Post*, 04 juin 2018, [En ligne], <https://business.financialpost.com/news/economy/i-just-want-to-scream-trumps-metal-tariffs-send-corporate-canada-reeling-in-disbelief>, consulté le 08 mars 2019.

¹¹⁸ Groupe Canam, Lettre envoyée et lue devant le *House of Commons' Standing Committee on International Trade* – « Subject: Impact on Canadian firms and workers on US tariffs on steel and aluminum », 26 octobre 2018, Document fourni par l'entreprise le 16 février 2019.

¹¹⁹ Frederic Tomesco, « 'I just want to scream': Trump's metal tariffs send corporate Canada reeling in disbelief », *Financial Post*, 4 juin 2018, [En ligne], <https://business.financialpost.com/news/economy/i-just-want-to-scream-trumps-metal-tariffs-send-corporate-canada-reeling-in-disbelief>, consulté le 08 mars 2019.

¹²⁰ *Ibid.*

Ensuite, l'imposition par le Canada d'une surtaxe de 25% sur les importations d'acier en provenance des États-Unis a provoqué une hausse substantielle des prix par Algoma¹²¹. Par exemple, entre le 30 avril 2018 et le 10 juillet 2018, le prix des produits d'Algoma a augmenté de près de 20%¹²². Même avec un ajustement de prix au volume, Canam ne peut expliquer cette hausse de prix, considérant que le prix des matériaux bruts est stable ou en baisse. Canam croit que la hausse de prix est un réalignement des prix avec ceux des concurrents américains sujets à une surtaxe de 25%, lorsque leurs produits sont importés au Canada¹²³. Le prix demandé par Algoma pour la tôle d'acier est maintenant plus élevé au Canada que le prix auquel les fabricants américains peuvent acheter leur tôle d'acier en provenance des moulins américains¹²⁴. Les fabricants américains ont donc un avantage injuste sur leurs homologues canadiens en étant capables de miser sur les projets canadiens, en fabriquant les composants aux États-Unis et en exportant les produits finis au Canada sans taxes, alors que les fabricants canadiens doivent importer l'acier américain et payer une surtaxe de 25% avant même de commencer la fabrication¹²⁵.

En raison des tarifs de la section 232, la demande pour les produits d'Algoma a explosé. Conséquemment, les dates de livraisons ont été retardées et les commandes doivent maintenant être passées des mois à l'avance. Comme alternative, Canam a donc passé des commandes avec un fournisseur allemand capable de rencontrer les critères de qualité et les délais de livraison de Canam à un juste prix¹²⁶. En revanche, depuis le 25 octobre 2018, les importations en provenance de l'Allemagne sont aussi sujettes aux tarifs¹²⁷. Avec seulement un fournisseur de tôle lourde au Canada, les options de Canam sont limitées, ce qui force l'entreprise à rechercher des producteurs dans des pays exemptés des tarifs afin de maintenir des prix compétitifs sur le marché, de maintenir le même niveau de production et de sécuriser les emplois¹²⁸. Avant de passer des commandes avec des fournisseurs étrangers, Canam doit faire des vérifications afin de valider la qualité et

¹²¹ Algoma est le seul producteur canadien de tôle d'acier.

¹²² Groupe Canam, Lettre envoyée et lue devant le *House of Commons' Standing Committee on International Trade* – « Subject: Impact on Canadian firms and workers on US tariffs on steel and aluminum », 26 octobre 2018, Document fourni par l'entreprise le 16 février 2019.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

l'expertise des fournisseurs et ainsi être certain que leurs produits satisfont les critères d'excellence de Canam pour la construction de ponts en acier¹²⁹. Ce processus a naturellement des répercussions sur les délais des commandes et des livraisons subséquentes.

La hausse des prix risque d'affecter la compétitivité et la profitabilité de Canam. Alors que le prix de l'acier augmente, les clients risquent de rechercher d'autres alternatives pour la construction de leurs projets. Au lieu de construire un pont ou un édifice en acier, il est possible qu'on assiste à une plus grande demande pour des ponts et des édifices en ciment, ou que des projets soient reportés¹³⁰. La hausse des prix engendrée par les tarifs américains et les contre-mesures canadiennes risque de se traduire en baisse de la demande pour les produits de l'acier fabriqués par Canam, en réduction des investissements de capitaux et en mises à pieds de travailleurs¹³¹.

Bref, le fait que le Canada ait signé un accord de libre-échange, qui non seulement laisse les tarifs en place, mais laisse la porte ouverte à de futures utilisations de la section 232, est très inquiétant pour Canam. Chrystia Freeland martèle que la modernisation de l'ALENA et les tarifs sur l'acier et l'aluminium sont deux dossiers distincts, mais les lettres d'accompagnement de l'ACEUM montrent que la section 232 fait maintenant partie intégrale du traité¹³². En effet, la *Lettre des États-Unis/Lettre du Canada (Article 232 de la loi américaine – Mesures futures)* cite explicitement que si les États-Unis invoquent à nouveau la section 232, le Canada est autorisé à prendre des mesures de représailles commerciales équivalentes¹³³. Il est à noter que conformément à lettre d'accompagnement, le Canada dispose de 60 jours pour négocier avec les États-Unis avant que de nouvelles mesures prises en vertu de l'article 232 ne deviennent applicables au Canada¹³⁴. Finalement, cette lettre prévoit également que le Canada conserve son droit de contester

¹²⁹ Groupe Canam, Lettre envoyée et lue devant le *House of Commons' Standing Committee on International Trade* – « Subject: Impact on Canadian firms and workers on US tariffs on steel and aluminum », 26 octobre 2018, Document fourni par l'entreprise le 16 février 2019.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ *Ibid.*

¹³² John Ivison, « John Ivison: Lingering tariffs prove USMCA does not mean trade peace for our time », *National Post*, 18 octobre 2018, [En ligne], <https://nationalpost.com/opinion/john-ivison-lingering-tariffs-prove-usmca-does-not-mean-trade-peace-for-our-time>, consulté le 09 mars 2019.

¹³³ *Lettre des États-Unis/Lettre du Canada (Article 232 de la loi américaine – Mesures futures)*, 2018.

¹³⁴ *Ibid.*

dans le cadre de l'OMC toute mesure prise en vertu de l'article 232 par les États-Unis¹³⁵. Ces décisions politiques s'ajoutent à la récente exclusion du Canada du chapitre 13 sur les marchés publics.

3.2. L'exclusion du Canada dans le dossier des marchés publics et le passage forcé par l'AMPCEU

Face aux pressions des États-Unis, le Canada a pris la décision de ne pas s'engager dans l'ACEUM sur le plan des marchés publics¹³⁶. Alors qu'il est une partie prenante du chapitre 10 de l'ALENA, il se retrouve exclu du chapitre 13 de l'ACEUM. Cependant, l'accès aux marchés publics américains et mexicains demeure assuré par les anciens accords commerciaux signés par les trois parties du libre-échange nord-américain. Il faut comprendre la mouvance *Buy America* à travers la politique *America First* de Trump, mais également à travers les textes et points juridiques qui la composent.

D'abord, plusieurs lois américaines, pré ou post-libre-échange interaméricain, vont à l'encontre des dispositions des traités « libre-échangistes » et imposent un important seuil de biens produits aux États-Unis dans les marchés publics américains. Les dispositions *Buy America* et le *Buy American Act* (BAA) sont les fers de lance de la politique de Trump face au libre-échange. Elles constituent les points d'ancrage sur lesquels le Canada a été exclu du nouveau chapitre sur les marchés publics dans l'ACEUM.

En 1933, le Congrès américain adopte le *Buy American Act*, afin de garantir un seuil minimum de contenu local dans les grands projets publics¹³⁷. Elle concerne tous les biens pouvant être achetés par le gouvernement américain¹³⁸. Le président peut lever les dispositions du BAA en signant un accord réciproque avec un État et le BAA s'applique sur tous les marchés de services de construction et de matériaux, lorsque la valeur du

¹³⁵ *Lettre des États-Unis/Lettre du Canada (Article 232 de la loi américaine – Mesures futures)*, 2018.

¹³⁶ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Accord Canada-États-Unis-Mexique », novembre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/conformer/accords-commerciaux/page/accords-commerciaux-10566/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=53&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=, consulté le 09 mars 2019.

¹³⁷ <https://www.lesaffaires.com/monde/amerique/tout-sur-le-buy-american-et-le-buy-america/535044>

¹³⁸ Jon Ragnar Johnson, *The North American Free Trade Agreement: A Comprehensive Guide*, Aurora, Canada Law Book Inc., 1994, p. 382.

marché de maîtrise d'œuvre est inférieure à 10 079 365 dollars américains¹³⁹. À l'ère du libre-échange, cette disposition est nuancée. Dans le chapitre 13 de l'ALE et le chapitre 10 de l'ALENA, le Canada et les États-Unis s'engagent à faire en sorte que les matériaux de construction canadiens ou américains soient traités de manière égale dans un cadre précis¹⁴⁰. Le chapitre 10 exclut les situations où un gouvernement confie des appels d'offres à une entité privée¹⁴¹. Pour que le chapitre 10 de l'ALENA s'applique, les services de construction doivent dépasser la barre des 10 079 365 dollars américains et la valeur des matériaux d'un maître d'œuvre doit être inférieure à 3 500 dollars américains ou supérieure à 25 000 dollars américains¹⁴². Les marchés publics des États américains ou des provinces canadiennes ne sont pas inclus dans le chapitre. La non-discrimination contenue dans l'ALENA s'applique donc si les trois conditions sont réunies : « a) l'administration fédérale américaine est le client direct; b) le marché de maîtrise d'œuvre est classé dans la catégorie des services de construction; c) la valeur estimée du marché de maîtrise d'œuvre dépasse 10 079 365 dollars américains »¹⁴³. Dans le cadre d'un non-respect d'une de ces conditions, le régime juridique *Buy American* est celui en vigueur et la loi requiert des matériaux de construction fabriqués entièrement aux États-Unis et ayant un contenu américain supérieur à 50%, ce qui contrecarre l'accès de ces soumissions aux entreprises canadiennes. Le BAA est l'inspiration-cadre de deux autres mesures juridiques américaines : la clause *Buy America* du *Surface Transportation Assistance Act*, connue comme le « *Buy America Act* » de 1982, ainsi que la clause *Buy America* de l'*American Recovery and Reinvestment Act of 2009* (ARRA).

Le « *Buy America Act* » de 1982 ne concerne que les contrats liés aux transports publics aux États-Unis. Il ne s'applique qu'aux projets comportant des subventions

¹³⁹ Gouvernement du Canada, « *Buy American Act* et marchés de construction », 2016, [En ligne], https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/sell2usgov-vendreaugouvusa/procurement-marches/baa_construction.aspx?lang=fra, consulté le 10 mars 2019.

¹⁴⁰ Article 1305, *Accord de libre-échange canado-américain*. – Article 1003, *Accord de libre-échange nord-américain*, 1988.

¹⁴¹ Denis Lemieux et Ana Stuhec, *Review of Administrative Action under NAFTA*, Scarborough, Carswell Thomson Professional Publishing, 1999, p. 65.

¹⁴² Pour des services de construction connexes, comme les services d'architecture, la valeur du marché de maîtrise d'œuvre doit être supérieure à 77 533 dollars américains. – Tiré de : Gouvernement du Canada, « *Buy American Act* et marchés de construction », 2016, [En ligne], https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/sell2usgov-vendreaugouvusa/procurement-marches/baa_construction.aspx?lang=fra, consulté le 10 mars 2019.

¹⁴³ *Ibid.*

fédérales et des achats dépassant 100 000 dollars américains¹⁴⁴. Plusieurs aciéries et usines de transformation canadiennes peuvent donc être concernées par la disposition de 1982, comme Canam, qui construit de nombreuses structures de ponts. Enfin, en 2009, l'ARRA, ou « plan de relance économique de 2009 », destine les marchés d'infrastructures à recevoir 240 milliards de dollars en financement. Avec des coûts liés avoisinant 787 milliards de dollars américains, la majorité des mesures prévues concernent des réductions d'impôt importantes, des investissements supplémentaires dans le domaine de la santé, des investissements dans les infrastructures et dans le secteur de l'énergie, etc.¹⁴⁵ Cependant, la loi impose un cadre où la plupart des contrats octroyés sont soumis à une clause *Buy America*¹⁴⁶.

Le Canada manifeste rapidement son désaccord. Avant l'entrée en vigueur de l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics* (AMPCEU) de 2010, les obligations concernant les marchés publics ne concernent que les paliers fédéraux entre les deux États. Ces obligations sont alors cadrées par l'*Accord sur les marchés publics* (AMP) de l'OMC, signé par 19 États membres, dont le Canada et les États-Unis¹⁴⁷. Toutefois, l'article III de l'AMP mentionne que seuls les États parties sont liés par la non-discrimination¹⁴⁸. Les requêtes canadiennes portent donc fruit dans l'accord de 2010, car le Canada se retrouve exempté, à l'endroit des

¹⁴⁴ À l'intérieur desquels 60% du contenu doit être produit sur le territoire des États-Unis. – Tiré de : François Normand, « Tout sur le Buy American et le Buy America », 05 octobre 2011, [En ligne], <https://www.lesaffaires.com/monde/amerique/tout-sur-le-buy-american-et-le-buy-america/535044>, consulté le 15 mars 2019.

¹⁴⁵ Gouvernement du Canada, « L'accord sur les marchés publics entre le Canada et les États-Unis », 2017, [En ligne], <https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/sell2usgov-vendreaugouvusa/procurement-marches/agreement-accord.aspx?lang=fra>, consulté le 16 mars 2019.

¹⁴⁶ Article 1605, *American Recovery and Reinvestment Act of 2009* (ARRA), 2009.

¹⁴⁷ Organisation mondiale du commerce, « Parties, observateurs et accessions », 2019, [En ligne], https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/memobs_f.htm, consulté le 02 avril 2019.

¹⁴⁸ Article III, *Accord sur les marchés publics*, 1996.

dispositions *Buy America* de l'ARRA¹⁴⁹, sur sept programmes d'intérêt¹⁵⁰ et voit 37 États américains ouvrir leurs marchés publics à ses entreprises¹⁵¹. Selon l'accord de 2010, Canam ne se retrouve plus désavantagé face à ses concurrents américains ou canadiens sur la majorité des marchés infranationaux américains, malgré les nombreuses dispositions *Buy America*, le fait que la plupart des appels d'offres au Mexique sont octroyés à la condition d'inclure 50% de contenu local et que le chapitre 10 évacue toutefois presque en totalité le code de 1980 du GATT sur les marchés publics¹⁵².

L'AMP est révisé de 2011 à 2014 et élimine davantage de mesures discriminatoires¹⁵³. Il inclut la plupart des mesures contenues dans l'AMPCEU¹⁵⁴, mais en revanche, le changement politique aux États-Unis signifie un retour au protectionnisme. L'ACEUM transforme la non-discrimination pour les entreprises canadiennes dans son chapitre 13 traitant des marchés publics, le Canada y étant exclu. En effet, le paragraphe 3 de l'article 13.2 du chapitre 13 de l'ACEUM mentionne clairement que seuls le Mexique et les États-Unis sont liés par la non-discrimination des marchés publics¹⁵⁵.

¹⁴⁹ Les exemptions touchent les projets d'infrastructures dépassant 7 358 000 dollars américains du Département de l'Agriculture (*Rural Utilities Services : Water and Waste Disposal Programs* et *Rural Housing Service : Community Facilities Program*), du Département de l'Énergie (*Office of Energy Efficiency and Renewable Energy : Energy Efficiency and Conservation Block Grants* et *Office of Energy Efficiency and Renewable Energy : State Energy Program*), du Département du Logement et de l'Urbanisme (*Office of Community Planning and Planning and Development : Community Development Block Grants Recovery (CDBG-R)* et *Office of Public and Indian Housing : Public Housing Capital Fund*) et du Environmental Protection Agency (*Clean Water and Drinking Water State Revolving Funds*) et dans les 37 États américains par l'AMPCEU. Tiré de : Gouvernement du Canada, « L'accord sur les marchés publics entre le Canada et les États-Unis », 2017, [En ligne], <https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/sell2usgov-vendreaugouvusa/procurement-marches/agreement-accord.aspx?lang=fra>, consulté le 16 mars 2019.

¹⁵⁰ Article 7, *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics*, 2010.

¹⁵¹ Article 2, *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics*, 2010.

¹⁵² Jon Ragnar Johnson, *The North American Free Trade Agreement: A Comprehensive Guide*, Aurora, Canada Law Book Inc., 1994, p. 392.

¹⁵³ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Accord sur les marchés publics de l'OMC », novembre 2018, [En ligne], <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/accords-commerciaux/accords-commerciaux/accord-sur-les-marches-publics-de-lomc/>, consulté le 11 mars 2019.

¹⁵⁴ Affaires mondiales Canada, « Marchés publics », 20 février 2018, [En ligne], <https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/gp-mp/index.aspx?lang=fra>, consulté le 08 mars 2019.

¹⁵⁵ Article 13.2, par. 3, *Accord Canada-États-Unis-Mexique* (version non consolidée).

Au Mexique, l'accès aux marchés infranationaux est garanti par le *Partenariat transpacifique global et progressiste* (PTPGP)¹⁵⁶, qui a les mêmes seuils que l'OMC¹⁵⁷. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 15.9 du chapitre 15¹⁵⁸ garantissent en effet un accès pour des entreprises comme Canam à des appels d'offres dépassant 10 335 931 dollars américains pour le gouvernement central¹⁵⁹ et 12 721 740 dollars américains pour les gouvernements sous-centraux¹⁶⁰. Puis, l'accès aux marchés infranationaux américains se complique, mais demeure réaliste et réalisable en vertu de l'AMPCEU et l'AMP¹⁶¹. Les dispositions de l'article 2 du traité-contrat de 2010 demeurent en vigueur. Canam doit donc revenir à l'accord de 2010 et à l'AMP, ce dernier ayant parfois des seuils plus restrictifs que le chapitre de l'ALENA pour une entreprise canadienne¹⁶². Les définitions, seuils et exemptions ne cadrent désormais plus que sur l'accord de 2010, son annexe 5 (définitions), etc. Canam ne peut plus recourir au chapitre 10 de l'ALENA pour cadrer son accès aux marchés selon les seuils partagés entre la BAA et ce chapitre. Le paysage législatif est donc changé pour une entreprise comme Canam.

Enfin, il faut rappeler que la politique *America First* n'est encore que politique et non juridique. Ce qui change toutefois, c'est que la mouvance *Buy America* n'est pas essentielle pour Obama à l'époque, alors que pour Trump, elle constitue son fer de lance. Selon plusieurs chercheurs du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) et experts d'Exportation et développement Canada, il est assuré que les entreprises canadiennes

¹⁵⁶ Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, « Accord Canada-États-Unis-Mexique », novembre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/conformer/accords-commerciaux/page/accords-commerciaux-10566/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=53&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=, consulté le 09 mars 2019.

¹⁵⁷ Bernard Colas, « Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) et ALÉNA: impact sur les exportateurs canadiens de biens et services », 12 octobre 2018, [En ligne], <http://cmkz.ca/accord-etats-unis-mexique-canada-aeumc-impact-sur-les-exportateurs-canadiens-de-biens-et-services/>, consulté le 09 mars 2019.

¹⁵⁸ Article 15.9, par. 2 et 3, Chapitre 15, *Partenariat transpacifique global et progressiste*, 2018.

¹⁵⁹ Annexe 15-A Liste du Mexique, Section A, *Partenariat transpacifique global et progressiste*, 2018.

¹⁶⁰ Annexe 15-A Liste du Mexique, Section C, *Partenariat transpacifique global et progressiste*, 2018.

¹⁶¹ Mark Warner, « Les entreprises canadiennes sortent-elles gagnantes de l'ACEUM? », *Exportation et développement Canada*, 04 décembre 2018, [En ligne], <https://www.edc.ca/fr/blog/cusma-helps-canadian-companies.html>, consulté le 11 mars 2019.

¹⁶² Les seuils de contenu local sont plus élevés pour les matériaux (biens) et les services de construction connexes (services), alors qu'ils sont moins élevés pour la construction en soi (construction). Canam se retrouve désavantagé sur la question des matériaux et des services connexes fournis. Voir : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, « Avis sur la Politique des marchés 2018-01 », 13 décembre 2018, [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-politique/avis-politique-marches-2018-01.html>, consulté le 11 mars 2019.

devront composer avec une résurgence des dispositions *Buy America* pour les dépenses d'infrastructure¹⁶³. Pour plusieurs juristes, le meilleur conseil aux entreprises canadiennes de l'acier est de toujours surveiller chaque sou de financement, car un seul dollar public pourrait provoquer des seuils de contenu local. Pour Birgit Matthiesen, directrice des affaires liées au commerce transfrontalier pour le cabinet d'avocats Arent Fox de Washington, l'incertitude juridique sur ce seuil doit amener les entreprises canadiennes à diversifier leurs exportations et à profiter de l'*Accord économique et commercial global* (AECG)¹⁶⁴. D'autant plus, une entreprise comme Canam bénéficie du remplacement de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) de 1995 par l'*Accord de libre-échange canadien* (ALEC) de 2017¹⁶⁵, qui harmonise les dispositions sur les appels d'offres des provinces à ceux de l'AECG¹⁶⁶. D'ailleurs, dans l'ALEC, la liste du Québec ne mentionne pas d'exceptions sur les marchés de l'AECG¹⁶⁷.

Canam doit également prendre en compte l'héritage de l'ARRA, qui a créé les dispositions juridiques relatives à l'*American Iron and Steel* (AIS). L'acier utilisé par l'*Environmental Protection Agency* (EPA) doit être à 100% américain¹⁶⁸. Enfin, Canam doit considérer l'important vecteur que constitue *America First*, incitant les autorités à élargir les dispositions *Buy America* depuis 2017¹⁶⁹ et amenant certaines législatures à voter des lois *Buy American*¹⁷⁰ et certaines législatures à répondre par des lois d'équité¹⁷¹.

¹⁶³ Exportation et développement Canada, « Buy American : le libre-échange doit être équitable », 30 mars 2017, [En ligne], <https://edc.trade/fr/buy-american-libre-echange-equitable/>, consulté le 11 mars 2019.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, « Accord de libre-échange canadien (ALEC) », 2009, [En ligne], <https://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/cadre-normatif-de-la-gestion-contractuelle/accords-de-liberalisation/textes-des-accords/accord-de-libre-echange-canadien-alec/>, consulté le 11 mars 2019.

¹⁶⁶ Riyaz Dattu *et al.*, « Règlement des différends et principales améliorations apportées aux règles sur les marchés publics dans l'ALEC », *Osler*, 08 mai 2017, [En ligne], <https://www.osler.com/fr/ressources/transfrontaliers/2017/reglement-des-differends-et-principales-ameliorati>, consulté le 12 mars 2019.

¹⁶⁷ Liste du Québec, Chapitre 5 – Marchés publics, *Accord de libre-échange canadien*, 2017.

¹⁶⁸ Exportation et développement Canada, « Leçons d'histoire : Buy America et America First », 14 mars 2017, [En ligne], <https://edc.trade/fr/histoire-buy-america-blogue/#subsection-two>, consulté le 11 mars 2019.

¹⁶⁹ Joanna Smith, « Les États-Unis maintiennent les dispositions « Buy America » », 30 juillet 2017, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/les-etats-unis-maintiennent-les-dispositions-buy-america-f662caef9ae1bd8858a13d2a42202da5>, consulté le 13 mars 2019.

¹⁷⁰ Comme les lois *New York Buy American Act* ou *Texas Buy American Act*. – Tiré de : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario, « Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics », 08 mars 2018, [En ligne], <https://news.ontario.ca/tbs/fr/2018/03/loi-de-2018-sur-lequite-en-matiere-de-marches-publics.html>, consulté le 09 mars 2019.

¹⁷¹ Comme la *Loi 194 sur l'équité en matière de marchés publics* (Ontario).

Ce qui est certain, c'est que la mouvance *Buy America* est là pour demeurer¹⁷². La non-inclusion des États-Unis et du Mexique dans le *Décret imposant une surtaxe sur l'importation de certains produits de l'acier*¹⁷³, document plus récent que le décret visant strictement les États-Unis¹⁷⁴, semble également constituer une piste de compromis, tout comme l'allègement prévu des contre-mesures canadiennes¹⁷⁵.

Conclusion

La renégociation de l'ALENA et la signature de l'ACEUM ont engendré plusieurs conséquences pour Canam et les entreprises canadiennes de l'acier. Les tarifs douaniers, toujours en vigueur, menacent la rentabilité des firmes et la non-inclusion du Canada dans le nouveau chapitre sur les marchés publics, compte tenu de la mouvance *Buy America*, force une entreprise comme Canam à se référer aux « anciens accords » plus restrictifs.

Ottawa et Mexico ont indiqué qu'ils sont prêts à ratifier l'ACEUM, mais à la condition que les Américains renoncent aux tarifs douaniers¹⁷⁶. Depuis les élections de mi-mandat du 6 novembre 2018, les démocrates ont repris le contrôle de la Chambre des représentants. Cette situation affaiblit le pouvoir de Trump, qui ne peut plus désormais brandir la menace d'un retrait des États-Unis de l'ALENA en cas de non-signature de l'ACEUM par le Mexique et le Canada. D'ailleurs, le 12 mars 2019, Robert Lightizer annonçait, devant le Comité des finances du Sénat des États-Unis, que les États-Unis étaient prêts à négocier avec le Mexique et le Canada afin de retirer les tarifs¹⁷⁷. Le processus de ratification de l'accord au Canada et au Mexique sera donc pertinent à suivre, car aussi longtemps que les tarifs demeureront en place, l'entrée en vigueur de l'ACEUM sera compromise.

¹⁷² Exportation et développement Canada, « Les dispositions Buy America, Buy American et America First », 20 mars 2017, [En ligne], <https://edc.trade/fr/questions-sur-achetez-americain/>, consulté le 13 mars 2019.

¹⁷³ Article 2, par. 2 et 3, *Décret imposant une surtaxe sur l'importation de certains produits de l'acier*, 2018.

¹⁷⁴ *Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium)*, 2018.

¹⁷⁵ Ministère des Finances du Canada, « Document d'information – Allègement des contre-mesures s'appliquant à certaines importations des États-Unis pour les entreprises canadiennes », 11 octobre 2018, [En ligne], https://www.fin.gc.ca/n18/data/18-090_1-fra.asp, consulté le 09 mars 2019.

¹⁷⁶ [La Presse canadienne], « Pas de ratification de l'ACEUM sans la levée des tarifs douaniers, dit Freeland », 03 avril 2019, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1162321/freeland-ratification-aceum-levee-tarifs-douaniers-etat-unis-mexique>, consulté le 09 avril 2019.

¹⁷⁷ [CBC], « U.S. working on steel, aluminum tariff relief for Canada, Mexico, says Lighthizer », CBC, 12 mars 2019, [En ligne], <https://www.cbc.ca/news/politics/steel-aluminum-tariffs-trade-lighthizer-trump-1.5053352>, consulté le 09 avril 2019.

Bibliographie

AFFAIRES MONDIALES CANADA. « Acier et aluminium ». 04 février 2019, [En ligne], https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-controles/steel_alum-acier_alum.aspx?lang=fra, consulté le 17 février 2019.

AFFAIRES MONDIALES CANADA. « Marchés publics ». 20 février 2018, [En ligne], <https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/gp-mp/index.aspx?lang=fra>, consulté le 08 mars 2019.

AFFAIRES MONDIALES CANADA. « Soutien aux industries et aux travailleurs canadiens de l'acier et de l'aluminium ». 29 juin 2018, [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/06/soutien-aux-industries-et-aux-travailleurs-canadiens-de-lacier-et-de-laluminium.html>, consulté le 09 mars 2019.

AFFAIRES MONDIALES CANADA. « Tariff Elimination ». 1^{er} octobre 2018, [En ligne], <https://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/fta-ale/tariff-accel.aspx?lang=eng>, consulté le 09 mars 2019.

AMERICAN INSTITUTE OF STEEL CONSTRUCTION. « Domestic Structural Steel Fabrication Capacity ». juin 2017, [En ligne], <https://www.aisc.org/globalassets/aisc/publications/white-papers/domestic-capacity-2017.pdf>, consulté le 17 février 2019.

AMERICAN IRON AND STEEL INSTITUTE. « Profile 2015 ». 2015, [En ligne], <https://steel.org/~media/Files/AISI/Reports/FINALprofile15low.pdf>, consulté le 16 février 2019.

ARSENAULT, Julien. « Aluminium et acier : peu de demandes d'aide malgré les tarifs douaniers ». *Le Soleil*, 19 septembre 2018, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/aluminium-et-acier-peu-de-demandes-daide-malgre-les-tarifs-douaniers-411a143576dc618a8f4710bc4f7b29e4>, consulté le 09 mars 2019.

BACHAND, Olivier. « Investir aux États-Unis pour éviter les tarifs douaniers ». Entrevue de Marc Dutil à *RDI Économie – Radio-Canada*, 8 mars 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157197/tarifs-douaniers-acier-aluminium-entreprises-canadiennes-investissements-etats-unis>, consulté le 08 mars 2019.

BERGSTEN, C. Fred. « A Renaissance for U.S. Trade Policy? ». *Foreign Affairs*, 81(6), 2002, p. 86-98.

BLINDER, Alan S. « The Free-Trade Paradox: The Bad Politics of a Good Idea ». *Foreign Affairs*, 98(1), 2019, p. 119-128.

BOHNE, Douglas B. *NAFTA: What You Need to Know Now*. New York, Practising Law Institute, 1994, 482 p.

BOWMAN, Gregory W., COVELLI, Nick, GANTZ, David A. et Ihn Ho UHM. *Trade Remedies in North America*. Amsterdam, Wolters Kluwer Law & Business, 2010, 705 p.

BRUNELLE, Dorval. « L'ALÉNA et ses prolongements ». dans : Dorval BRUNELLE (dir.). *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*. Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 5-38.

BYERS, R. B. « Defence and Foreign Policy in the 1970s: The Demise of the Trudeau Doctrine ». *International Journal*, 33(2), 1978, p. 312-338.

[CBC]. « U.S. working on steel, aluminum tariff relief for Canada, Mexico, says Lighthizer »

». *CBC*, 12 mars 2019, [En ligne], <https://www.cbc.ca/news/politics/steel-aluminum-tariffs-trade-lighthizer-trump-1.5053352>, consulté le 09 avril 2019.

CHICOT, Pierre-Yves. « L'ALENA face aux processus de coopération et d'intégration alternatifs : l'exemple de l'Alliance bolivarienne pour nos Amériques. » ». dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*. Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 501-538.

COHEN, Eliot A. « America's Long Goodbye: The Real Crisis of the Trump Era ». *Foreign Affairs*, 98(1), 2019, p. 138-146.

COLAS, Bernard. « Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) et ALÉNA: impact sur les exportateurs canadiens de biens et services ». 12 octobre 2018, [En ligne], <http://cmkz.ca/accord-etats-unis-mexique-canada-aeumc-impact-sur-les-exportateurs-canadiens-de-biens-et-services/>, consulté le 09 mars 2019.

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL. « La capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale ». juin 2017, [En ligne], Rapport de comité, 42^e législature, première session, <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Reports/RP9041990/ciitrp07/ciitrp07-f.pdf>, consulté le 07 mars 2019.

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL. « Témoignages – Numéro 063 ». Témoignage de David McHattie (vice-présidente, Relations institutionnelles Canada, Tenaris), 23 mars 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/reunion-63/temoignages#Int-9443183>, consulté le 09 mars 2018.

COOPER, Allan. « Donald Trump calls for Apple boycottage ». *USA Today*, 19 février 2016, [En ligne], <https://www.usatoday.com/story/news/politics/onpolitics/2016/02/19/donald-trump-apple-boycott/80626758/>, consulté le 08 mars 2019.

COUTURE, Pierre. « Le Groupe Canam vendu à un fonds américain ». *Le Journal de Québec*, 27 avril 2017, [En ligne], <https://www.journaldequebec.com/2017/04/27/le-groupe-canam-sera-privatisee>, consulté le 08 mars 2019.

DATTU, Riyaz *et al.* « Règlement des différends et principales améliorations apportées aux règles sur les marchés publics dans l'ALEC ». *Osler*, 08 mai 2017, [En ligne], <https://www.osler.com/fr/ressources/transfrontaliers/2017/reglement-des-differends-et-principales-ameliorati>, consulté le 12 mars 2019.

DEBLOCK, Christian. « L'ALENA, modèle du régionalisme de deuxième génération. » ». dans : Dorval Brunelle (dir.), *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*. Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 47-74.

DEBLOCK, Christian. « L'ALENA et le régionalisme de compétitivité ». *Centre d'études sur l'intégration et le mondialisme*, Université du Québec à Montréal, 2014, [En ligne], <http://www.ceim.uqam.ca/ecoledete/IMG/pdf/rennes-final-fevrier-2014.pdf>, consulté le 18 février 2019.

DONNAN, Shawn. « Nafta: Why the US car industry is trapped in Trump's trade crossfire ». *Financial Times*, 15 avril 2018, <https://www.ft.com/content/9c49498e-3e33-11e8-b9f9-de94fa33a81e>, consulté le 08 mars 2019.

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. « Code de pratiques écologiques pour les aciéries non intégrées : section 1 ». 11 avril 2017, [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/code-pratiques-ecologiques-acieries-non-integrees/section-1.html>, consulté le 16 février 2019.

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA. « Buy American : le libre-échange doit être équitable ». 30 mars 2017, [En ligne], <https://edc.trade/fr/buy-american-libre-echange-equitable/>, consulté le 11 mars 2019.

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA. « Inquiet à propos des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium ? Voici un avant-goût ». 06 juin 2018, [En ligne], <https://www.edc.ca/fr/article/tarifs-americains-sur-acier-et-aluminium.html?fbclid=IwAR3f6-GcusyGX3vo75FACzv1UjxfGR1v IQJEX4BdN5MmLNjvjIqtAwNu A>, consulté le 08 mars 2019.

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA. « Leçons d'histoire : Buy America et America First ». 14 mars 2017, [En ligne], <https://edc.trade/fr/histoire-buy-america-blogue/#subsection-two>, consulté le 11 mars 2019.

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA. « Les dispositions Buy America, Buy American et America First ». 20 mars 2017, [En ligne], <https://edc.trade/fr/questions-sur-achetez-americain/>, consulté le 13 mars 2019.

FISCHER, Robert C. et Andrew SOYER. « National Treatment and Market Access ». dans : BELLO, Judith H., HOLMER, Alan F. et Joseph J. NORTON (dirs.). *The North American Free Trade Agreement: A New Frontier in International Trade and Investment in the Americas*. Chicago, The Section of International Law and Practice, The American Bar Association and The International Lawyer, 1994, p. 15-38.

GANTZ, David. « Principal Features of the North American Free Trade Agreement ». dans : KOZOLCHYK, Boris (dir.). *Making Free Trade in the Americas*. Irvington, Transnational Juris Publications, Inc., 1993, p. 34-51.

GENOIS GAGNON, Jean-Michel. « Groupe Canam : "l'année la plus agréable !" ». *Le Soleil*, 21 juillet 2018, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/groupe-canam-lannee-la-plus-agreable-60b141f7ab46d2cbe44c8799a7ce0c2a>, consulté le 08 mars 2019.

GILPIN, Robert. *Global political economy: understanding the international economic order*. Princeton, Princeton University Press, 2001, 423 p.

GRIL, Emmanuel. « Apprivoiser le tigre indien ». *L'actualité*, 25 novembre 2017, [En ligne], https://lactualite.com/lactualite-affaires/2007/11/25/apprivoiser-le-tigre-indien/?fbclid=IwAR2Fkp3gMR2ihRSIPqoWEwWGjTVsTvt06f764TiJSpUWwjng1C92kmKCX_M, consulté le 08 mars 2018.

GOUVERNEMENT DU CANADA. « Buy American Act et marchés de construction ». 2016, [En ligne], https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/sell2usgov-vendreaugouvusa/procurement-marches/baa_construction.aspx?lang=fra, consulté le 10 mars 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA. « L'accord sur les marchés publics entre le Canada et les États-Unis ». 2017, [En ligne], <https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/sell2usgov-vendreaugouvusa/procurement-marches/agreement-accord.aspx?lang=fra>, consulté le 16 mars 2019.

GOUVERNEMENT DU CANADA. « Réponse du gouvernement au septième rapport du Comité permanent du commerce international : la capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale ». 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/communiquede-presse/9046022>, consulté le 09 mars 2019.

GROUPE CANAM. « À propos ». 2019, [En ligne], <https://www.groupecanam.com/a-propos/>, consulté le 16 février 2019.

GROUPE CANAM. Lettre envoyée et lue devant le *House of Commons' Standing Committee on International Trade* – « Subject: Impact on Canadian firms and workers on US tariffs on steel and aluminum ». 26 octobre 2018, Document fourni par l'entreprise le 16 février 2019, 3 p.

GROUPE CANAM. « Usines ». 2019, [En ligne], <https://www.groupecanam.com/a-propos/nos-usines/>, consulté le 09 mars 2019.

INTERNATIONAL TRADE ADMINISTRATION. « Steel Exports Report : Canada ». avril 2018, [En ligne], <https://www.trade.gov/steel/countries/pdfs/2017/annual/exports-canada.pdf>, consulté le 09 mars 2019.

INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (ISDE). « 722540 - Prod laminés plats, acier allié, a/q ac inoxy, simplement laminé à chaud, non enro, larg >= 600 mm, nda - Base de données sur les importateurs canadiens (BDIC) », 2016, [En ligne], <https://www.ic.gc.ca/app/scr/ic/sbms/cid/productReport.html;jsessionid=0001IuzvXYIW0GBIoBg1BJVYZIZ:-C8L64V?Open=1&hsCode=722540&wbdisable=true&lang=fra>, consulté le 09 mars 2019.

IRWIN, Douglas A. « The False Promise of Protectionism: Why Trump's Trade Policy Could Backfire ». *Foreign Affairs*, 96(3), 2017, p. 45-56.

IVISON, John. « John Ivison: Lingering tariffs prove USMCA does not mean trade peace for our time ». *National Post*, 18 octobre 2018, [En ligne], <https://nationalpost.com/opinion/john-ivison-lingering-tariffs-prove-usmca-does-not-mean-trade-peace-for-our-time>, consulté le 09 mars 2019.

JOHNSON, Jon Ragnar. *The North American Free Trade Agreement: A Comprehensive Guide*. Aurora, Canada Law Book Inc., 1994, 607 p.

KIM, Dong Jung. « Realists as free traders: the struggle for power and the case against protectionism ». *International Affairs*, 94(6), 2018, p.1269-1286.

KIRSHNER, Jonathan. « The Political Economy of Realism ». dans : Ethan Kapstein et Michael Mastanduno (dirs.), *Unipolar Politics: Realism and State Strategies After the Cold War*, New York, Columbia University Press, 1999, p. 70.

KPMG et MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC. « Portrait de l'industrie québécoise de la métallurgie ». novembre 2017, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/metallurgie/kpmg_portrait_metallurgie_2018.pdf, consulté le 09 mars 2019.

[LA PRESSE CANADIENNE]. « Pas de ratification de l'ACEUM sans la levée des tarifs douaniers, dit Freeland ». 03 avril 2019, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1162321/freeland-ratification-aceum-levee-tarifs-douaniers-etat-unis-mexique>, consulté le 09 avril 2019.

LEMIEUX, Denis et Ana STUHEC. *Review of Administrative Action under NAFTA*. Scarborough, Carswell Thomson Professional Publishing, 1999, 304 p.

LEVINSON, Jerome. « The North American Agreement on Labor Cooperation: Worker Rights, and the International Trade and Investment Regime ». dans : PERRET, Louis et Judy KORECKY (dirs.). *The Evolution of Free Trade in the Americas*. Montréal, Wilson & Lafleur ltée, 1997, p. 34-51.

[LES AFFAIRES]. « Canam (Groupe) ». *Les Affaires*, 2019, [En ligne], <https://www.lesaffaires.com/fiches-entreprise/canam-groupe/430?fbclid=IwAR1ePP6cchCXAkGIIdSD3bpcxi1wt9PcbwVmYIEbdLSzHhOQdIxTIumdbWb4>, consulté le 08 mars 2019.

MCFADDEN, David J. « NAFTA: The Canadian Perspective ». dans : Joseph J. NORTON et Thomas L. BLOODWORTH (dirs.). *NAFTA and Beyond. A New Framework for Doing Business in the Americas*. Dordrecht, Martinus Nijhoff Publishers, 1995, p. 497-521.

MILMAN, Oliver. « How the Trump administration is rolling back plans for clean power ». *The Guardian*, 21 août 2018, <https://www.theguardian.com/environment/2018/aug/21/epa-clean-power-plan-rollback-affordable-energy-rule>, consulté le 08 mars 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC. « Accord Canada-États-Unis-Mexique ». novembre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/conformer/accords-commerciaux/page/accords-commerciaux-10566/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=53&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=, consulté le 09 mars 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC. « Accord sur les marchés publics de l'OMC ». novembre 2018, [En ligne], <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/accords-commerciaux/accords-commerciaux/accord-sur-les-marches-publics-de-lomc/>, consulté le 11 mars 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC. « Appui aux secteurs de l'acier et de l'aluminium ». octobre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/metallurgie/page/programmes-23710/?no_cache=1&tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=12526&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=, consulté le 09 mars 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC. « Programme ESSOR – volet Appui aux entreprises des secteurs de l'acier et de l'aluminium touchées par des droits tarifaires spéciaux ». décembre 2018, [En ligne], <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-essor/programme-essor-volet-appui-aux-entreprises-des-secteurs-de-lacier-et-de-laluminium-touchees-par-des-droits-tarifaires-speciaux/>, consulté le 09 mars 2019.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. « Impacts des nouveaux tarifs douaniers américains sur les marchés des matières premières ». juin 2018, [En ligne], https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Bulletin_trimestriel_mars_juin_2018.pdf, consulté le 09 mars 2018.

MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA. « Contre-mesures en réponse aux tarifs injustifiés appliqués sur l'acier et l'aluminium provenant du Canada ». 29 juin 2018, [En ligne], <https://www.fin.gc.ca/access/tt-it/cacsap-cmpcaa-1-fra.asp>, consulté le 08 mars 2019.

MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA. « Document d'information – Allègement des contre-mesures s'appliquant à certaines importations des États-Unis pour les entreprises canadiennes ». 11 octobre 2018, [En ligne], https://www.fin.gc.ca/n18/data/18-090_1-fra.asp, consulté le 09 mars 2019.

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. « Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du plan de soutien aux entreprises du Québec ». août 2018, [En ligne], http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2018-7-f-b.pdf, consulté le 09 mars 2019.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC et COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL. « Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international ». 2018, [En ligne], <http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/diversification-et-commerce-international/>, consulté le 09 mars 2019.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC et COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL. « Soutien aux entreprises affectées par l'incertitude des relations commerciales internationales ». 2018, [En ligne],

<http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/incertitude-et-commerce-international/>, consulté le 09 mars 2019.

NORMAND, François. « Tout sur le Buy American et le Buy America ». 05 octobre 2011, [En ligne], <https://www.lesaffaires.com/monde/amerique/tout-sur-le-buy-american-et-le-buy-america/535044>, consulté le 15 mars 2019.

OFFICE OF THE UNITED STATES TRADE REPRESENTATIVE. « Summary of Objectives for the NAFTA Renegotiation ». 17 juillet 2017, [En ligne], <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Releases/NAFTAObjectives.pdf>, consulté le 08 mars 2019.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES et ROYAUME DE BELGIQUE. « Background Note No. 2: Capacity Developments in the World Steel Industry - HIGH-LEVEL MEETING Excess Capacity and Structural Adjustment in the Steel Sector ». 2016, [En ligne], http://www.oecd.org/sti/ind/Background%20document%20No%20FINAL_Meeting.pdf, consulté le 07 mars 2019.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE. « Parties, observateurs et accessions ». 2019, [En ligne], https://www.wto.org/french/tratop_f/gproc_f/memobs_f.htm, consulté le 02 avril 2019.

OUELLET, Richard et Maxence MESSIER. « Renegotiating NAFTA Under a Trump Presidency: Tweak, Tear, or Think Again? A Legal Perspective from Québec ». *Quebec Studies*, 64, 2017, p. 123-140.

OUELLET, Richard. « Le modèle ALENA, les différends commerciaux canado-américains et le Partenariat Trans-Pacifique : quand la renégociation du libre-échange en Amérique du Nord devient inéluctable ». dans : Dorval Brunelle (dir.). *L'ALÉNA À 20 ANS : un accord en sursis, un modèle en essor*. Montréal, Les Éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, 2014, p. 413-441.

OUELLET, Richard. « Le rôle du Canada dans l'évolution institutionnelle et substantive du système GATT/OMC ». *Center for International Governance Innovation*, Document no. 24, 2018, p. 6-7, [En ligne], https://www.cigionline.org/sites/default/files/documents/Reflections%20Series%20Paper%20no.24%20Ouellet_0.pdf, consulté le 08 mars 2019.

PILLERI, Lucas. « Vers la fin de l'ALENA? Qu'advient-il de la plus grande zone de libre-échange au monde? ». *L'Express*, 2017, [En ligne], <https://l-express.ca/vers-la-fin-de-lalena/>, consulté le 9 mars 2019.

PLOTKIN, Manuel D. *Statistical Abstract of the United States*. Washington, U.S. Government Printing Office, 1978, 1067 p.

POWELL, Naomi. « Canada won't ratify new NAFTA until steel and aluminum tariffs lifted, warns key U.S. Senator ». *Financial Post*, 14 février 2019, [En ligne], https://business.financialpost.com/news/economy/canada-says-it-wont-ratify-new-nafta-until-steel-and-aluminum-tariffs-lifted-u-s-senator?utm_campaign=magnet&utm_source=article_page&utm_medium=related_articles, consulté le 17 février 2019.

[RADIO-CANADA]. « L'industrie de l'acier demande aux gouvernements de contrer le protectionnisme américain ». *ICI Québec – Radio-Canada*, 20 janvier 2015, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/703077/industrie-acier-protectionnisme>, consulté le 09 mars 2019.

RÉSEAU DE LA TRANSFORMATION MÉTALLIQUE DU QUÉBEC et MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC. « Perceptions de l'industrie des produits de l'acier sur l'impact de la taxation américaine et des contre-mesures canadiennes - Résultats du sondage auprès d'entreprises de fabrication de produits métalliques ». novembre 2018, [En ligne], https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/content/documents_soutien/secteur_activites/metallurgie/rtmq_resultats_sondage_acier.pdf, consulté le 09 mars 2019.

SCHUMPETER, Joseph. *Capitalism, Socialism and Democracy*. New York, Taylor & Francis, 2003 [1942], 437 p.

SCHWARTZ, Nelson D. « Trump Sealed Carrier Deal With Mix of Threat and Incentive ». *The New York Times*, 1^{er} décembre 2016, [En ligne], <https://www.nytimes.com/2016/12/01/business/economy/trump-carrier-pence-jobs.html?module=inline>, consulté le 08 mars 2019.

SCHWELLER, Randall L. « Why Trump Now: A Third-Image Explanation ». dans : JERVIS, Robert, GAVIN, Francis J., ROVNER, Joshua et Diane N. LABROSSE (dir.). *Chaos in the Liberal Order*. New York, Columbia University Press, 2018, p. 22-39.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DE L'ONTARIO. « Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics ». 08 mars 2018, [En ligne], <https://news.ontario.ca/tbs/fr/2018/03/loi-de-2018-sur-lequite-en-matiere-de-marches-publics.html>, consulté le 09 mars 2019.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. « Avis sur la Politique des marchés 2018-01 ». 13 décembre 2018, [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-politique/avis-politique-marches-2018-01.html>, consulté le 11 mars 2019.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC. « Accord de libre-échange canadien (ALEC) ». 2009, [En ligne], <https://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/cadre-normatif-de-la-gestion-contractuelle/accords-de-liberalisation/textes-des-accords/accord-de-libre-echange-canadien-alec/>, consulté le 11 mars 2019.

SMITH, Joanna. « Les États-Unis maintiennent les dispositions « Buy America » ». 30 juillet 2017, [En ligne], <https://www.lesoleil.com/affaires/les-etats-unis-maintiennent-les-dispositions-buy-america-f662caef9ae1bd8858a13d2a42202da5>, consulté le 13 mars 2019.

STEINBOCK, Dan. « Toward 'America First' NAFTA ». *Foreign Policy Journal*, 03 septembre 2018, [En ligne], <https://www.foreignpolicyjournal.com/2018/09/03/toward-america-first-nafta/>, consulté le 08 mars 2019.

STEVENSON, B.J.R. *Canada, Latin America and the new internationalism: a foreign policy analysis. 1968-1990*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2000, 320 p.

STEWART, Patrick M. « Trump and World Order: The Return of Self-Help Foreign Affairs ». *Foreign Affairs*, 96(2), 2017, p. 52-57.

SYNDICAT DES MÉTALLOS/UNITED STEEL WORKERS. « Mémoire présenté au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes concernant la Section 232, Tarifs sur l'acier et l'aluminium ». 31 juillet 2018, [En ligne], <https://www.usw.ca/fr/nouvelles/publications/politique-recherche-et-soumissions/body/2018.07.31-Metallos-Sec-232-FR.pdf>, consulté le 11 mars 2019.

SYNDICAT DES MÉTALLOS/UNITED STEEL WORKERS. « Étude sur la capacité de l'industrie canadienne de l'acier à soutenir la concurrence internationale. Mémoire du Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes (« Syndicat des Métallos ») ». 09 mars 2017, [En ligne], <http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/CIIT/Brief/BR8822978/br-external/UnitedSteelworkers-f.pdf>, consulté le 09 mars 2019.

TAPP, Stephen. « Tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium : les clés des États-Unis contre la « menace à la sécurité » ». *Exportation et développement Canada*, 12 juin 2018, [En ligne], <https://www.edc.ca/fr/blog/us-steel-and-aluminum-tariffs.html?fbclid=IwAR1KJIGAIA8XfzCgU8sgLmPfk9UBbTw9AKcFDJxiI9r5eU4niXiWuE0teN4>, consulté le 11 mars 2019.

TARR, David G. « The Steel Crisis in the United States and the European Community: Causes and Adjustments ». dans : BALDWIN, Robert E., HAMILTON, Carl B. et Andre SAPIR (dirs). *Issues in US-EC Trade Relations*. Chicago, University of Chicago Press, 1988, p. 170-200.

TOMESCO, Frederic. « 'I just want to scream': Trump's metal tariffs send corporate Canada reeling in disbelief ». *Financial Post*, 04 juin 2018, [En ligne], <https://business.financialpost.com/news/economy/i-just-want-to-scream-trumps-metal-tariffs-send-corporate-canada-reeling-in-disbelief>, consulté le 08 mars 2019.

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE. « The Effect of Imports of Steel on the National Security ». 11 janvier 2018, [En ligne], file:///C:/Users/david/Downloads/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf, consulté le 29 mars 2019.

VINOSKI, Jim. « U.S. Manufacturing: The Reports Of My Death Are Greatly Exaggerated ». *Forbes*, 21 août 2018, [En ligne], <https://www.forbes.com/sites/jimvinoski/2018/08/21/us-manufacturing-the-reports-of-my-death-are-greatly-exaggerated/#1dd712863884>, consulté le 29 mars 2019.

WALT, Stephen M. « The Donald Versus 'the Blob' ». dans : JERVIS, Robert, GAVIN, Francis J., ROVNER, Joshua et Diane N. LABROSSE (dir.). *Chaos in the Liberal Order*. New York, Columbia University Press, 2018, p. 40-45.

WARNER, Mark. « Les entreprises canadiennes sortent-elles gagnantes de l'ACEUM? ». *Exportation et développement Canada*, 04 décembre 2018, [En ligne], <https://www.edc.ca/fr/blog/cusma-helps-canadian-companies.html>, consulté le 11 mars 2019.

Documents juridiques :

Accord Canada-États-Unis-Mexique (version non consolidée).

Accord de libre-échange canadien (2017).

Accord de libre-échange canado-américain (1988).

Accord de libre-échange nord-américain (1994).

Accord économique et commercial global (2017).

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics (2010).

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (1947).

Accord sur les marchés publics (1996).

American Recovery and Reinvestment Act of 2009 (2009).

Bipartisan Congressional Trade Priorities and Accountability Act of 2015 (2015).

Buy American Act of 1933 (1933).

Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium) (2018)

Décret imposant une surtaxe sur l'importation de certains produits de l'acier (2018).

Lettre des États-Unis/Lettre du Canada (Article 232 de la loi américaine – Mesures futures) (2018).

Partenariat transpacifique global et progressiste (2018).

Trade Expansion Act of 1962 (1962).